

Adm 74

ASSOCIATION DES MAIRES DE HAUTE-SAVOIE

86^{ème}

Congrès Départemental

Association des Maires, Adjointes et Conseillers Généraux de Haute-Savoie

***La Roche-sur-Foron, le samedi 9
novembre 2019***

Adm 74

Association des Maires de Haute-Savoie

86^{ème} Congrès Départemental

La Roche-sur-Foron, samedi 9 novembre 2019

M. DUVAL.- *(Animateur)* Bonjour à toutes et à tous.

Mon nom est Frédéric DUVAL, et je remercie l'Association de m'avoir confié la lourde responsabilité d'être l'animateur médiateur de cette longue matinée de travail qui va s'ouvrir dans quelques instants avec votre Congrès départemental.

Je suis ravi d'être là parmi vous, nous avons une matinée qui va être dense et chargée, qui sera découpée en deux parties.

Une partie protocolaire, statutaire avec l'Assemblée générale, puis une Assemblée générale extraordinaire, qui se conclura par un petit mot synthétique de M. le Préfet.

Puis vous aurez une pause et nous commencerons notre table ronde à 10 heures 30, qui portera sur les enjeux, dans cette période particulière de mandat, dans votre quotidien d'élus et de son actualité.

Je vais être très bref puisque le meilleur animateur est celui que l'on entend le moins possible et je vais très officiellement appeler Nicolas RUBIN, Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie, pour ouvrir officiellement ce 86^{ème} Congrès départemental.

(Applaudissements)

• **Ouverture du 86^{ème} Congrès par Monsieur Nicolas RUBIN, Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie**

M. LE PRESIDENT.-

Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Pierre LAMBERT

Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture, Florence GOUACHE,

Monsieur Jean-Luc BLONDEL, Sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois. Je tiens à vous souhaiter, au nom des membres du Bureau et du Comité de l'Association des Maires de Haute-Savoie, la bienvenue.

Je profite de ces mots de bienvenue pour accueillir également Monsieur Wahid FERCHICHE, nouveau Directeur de Cabinet de M. le Préfet, en vous souhaitant à vous aussi la meilleure réussite dans vos domaines.

Monsieur le Président, cher Bernard ACCOYER,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires, vous êtes au complet ce matin : Virginie DUBY-MULLER, Marion LENNE, Frédérique LARDET, Sylviane NOEL, Véronique RIOTTON, Loïc HERVE, Cyril PELLEVAL, Xavier ROSEREN et Martial SADDIER, par ordre alphabétique s'il vous plaît.

Monsieur le Sénateur honoraire Pierre HERISSON, je tiens à excuser le Sénateur honoraire M. AMOUDRY et le Sénateur honoraire Jean-Claude CARLE, avec une pensée particulière pour Jean-Claude, hospitalisé et qui hier après-midi a pris le temps de m'appeler pour s'excuser. Nous lui souhaitons un très bon rétablissement.

(Applaudissements)

Monsieur le Président du Conseil départemental, cher Christian MONTEIL,

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux et départementaux, et particulièrement Christelle PETEX et Denis DUVERNAY, ici chez vous.

Monsieur le Président de l'Association des Maires ruraux, cher Christophe FOURNIER, avec qui nous faisons un travail annuel avec de très bonnes relations, qui vont perdurer je le souhaite.

Monsieur le Vice-président départemental de l'Association des Maires de Haute-Savoie, cher Christian DUPESSEY,

Cher(e)s Collègues membres du Bureau et du Comité de l'Association des Maires de Haute-Savoie,

Monsieur le Président de l'Association des Anciens Maires de la Haute-Savoie, Georges RIGOT, ainsi que ses collègues du Bureau de l'ADAMA 74 qui m'ont demandé de faire un appel ce matin à tous les élus qui ne se représenteront pas en 2020 et qui pourront, s'ils le souhaitent, continuer à entretenir des liens au sein de l'ADAMA 74. N'hésitez pas à les rejoindre.

Mesdames et Messieurs les représentants des autorités civiles et militaires :

- Monsieur le Colonel Nicolas MARSOL, Commandant de Groupement de Gendarmerie départementale de Haute-Savoie,
- Mesdames et Messieurs les Commandants de Compagnie,
- Monsieur le Contrôleur Général Pascal LORTEAU, Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Savoie (SDIS 74),
- Mesdames et Messieurs les Commandants de Groupement,
- Monsieur le Lieutenant-Colonel JACQMIN, Délégué militaire départemental,
- Monsieur Nicolas BARRAUT, Commissaire de Police de la Circonscription de Sécurité Publique du Léman,

- Madame Pascale VOCANSON, Cheffe du Service départemental du Renseignement Territorial,
- Messieurs les Officiers, les Sous-Officiers des Corps représentés,

Monsieur le Directeur départemental des Finances Publiques de la Haute-Savoie, Philippe LEVIN,

Madame la Directrice des services de l'Éducation Nationale de Haute-Savoie (DASEN), Mireille VINCENT,

Mesdames et Messieurs les Directeurs et représentants des services de l'État et du Département,

Messieurs les Présidents des Chambres consulaires,

Mesdames et Messieurs les Maires, Adjointes et Conseillers municipaux des communes de Haute-Savoie au nombre de 279,

Monsieur le Maire de La Roche-sur-Foron qui nous reçoit une nouvelle fois dans sa commune, Sébastien MAURE, le Maillot Jaune des communes de Haute-Savoie en 2020, ce sera le 16 juillet pour l'accueil du Tour de France,

Monsieur le Président de Rochexpo, Philippe CARRIER,

Madame la Directrice de l'Association des Maires de la Haute-Savoie, Lauriane MOUNIER-FARAUT, et toute votre équipe que je remercie sincèrement pour l'excellent travail que vous faites tout au long de l'année,

Monsieur le Directeur de Rochexpo, Mathieu HERROU,

Mesdames et Messieurs,

Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,

Chers collègues et amis de la cause commune,

Nous voilà rassemblés nombreuses et nombreux ce matin pour la 86^{ème} édition de notre Congrès annuel, qui est aussi le dernier congrès de ce mandat 2014-2020.

Je vous souhaite à toutes et à tous la plus cordiale bienvenue en déclarant ouverte cette 86^{ème} édition du Congrès départemental de l'Association des Maires, Adjointes et Conseillers Départementaux de Haute-Savoie.

Pour la troisième fois, comme en 2015 et 2017, notre Assemblée générale annuelle a lieu conjointement avec le Forum des Collectivités Territoriales de Haute-Savoie, qui a commencé hier et qui a déjà réuni nombre d'entre vous autour de nos exposants et des différents RDV que nous avons organisés à votre attention.

J'en profite pour remercier Philippe CARRIER, Président du Parc des Expositions Rochexpo, avec qui notre Association a œuvré depuis 2015 pour établir une nouvelle forme de partenariat permettant la réunion de nos deux manifestations, Forum et Congrès, et répondre ainsi aux attentes des élus et des exposants.

Merci également aux équipes de Rochexpo et de l'Association des Maires qui travaillent depuis plusieurs mois à l'organisation de cette manifestation qui nous permet d'échanger, de nous rencontrer et peut-être de mieux nous connaître.

Même si tous ne m'entendront pas, je salue également très chaleureusement l'ensemble des partenaires exposants qui se sont mobilisés depuis jeudi pour préparer leur stand, vous accueillir et vous présenter les différents services qu'ils peuvent vous apporter.

Merci à ceux qui nous suivent depuis le début mais également aux nouveaux présents, puisque ce Forum compte cette année près de 50 nouveaux exposants sur les 100 exposants qui ont répondu présents à notre sollicitation.

Après une longue journée sur le Forum hier, ils sont encore là ce matin pour vous accueillir, vous rencontrer et capter quelques minutes de votre attention. Nous aurons l'occasion d'échanger avec eux au moment de la pause de 10 heures et avant le déjeuner.

Je profite également de ces quelques mots de bienvenue pour avoir une pensée émue pour nos autres collègues élus et anciens élus qui nous ont quittés depuis notre dernier congrès en 2018. Notre Association salue leur mémoire et leurs actions au service de leur collectivité et des populations pour lesquelles ils ont donné de la passion, du temps et de l'énergie. Je pense à Marc FRANCINA, Maire d'Évian, Caroline LAVERRIERE, Maire de Neydens mais aussi à Jean-Marc DUC, Maire-Adjoint de Marlioz, et à l'ensemble des élus disparus en leur titre et fonctions.

Je vous propose de remplacer la minute de silence par des applaudissements nourris à leur égard, démonstration de toute la reconnaissance que nous leur portons et des remerciements qui leur sont dus et qui sont largement mérités. Vous voudrez bien vous lever s'il vous plaît.

(Applaudissements debout)

Je vous remercie.

Nous sommes près de 700 réunis ce matin à Rochexpo et permettez-moi de vous remercier pour votre fidélité et l'intérêt que vous portez à notre rencontre annuelle.

Cette année, vous constaterez qu'aucun document ne vous a été distribué, l'empreinte environnementale s'en portera mieux. Tous les documents ont ainsi été mis à votre disposition sur votre espace adhérent (ordre du jour, comptes 2018-2019 et proposition de révision des statuts), et vous seront projetés au fil du déroulé de la matinée.

C'est un congrès sous une forme différente que nous vous proposons cette année via une table ronde animée par Frédéric DUVAL, l'homme capable de poser beaucoup de questions et d'interrompre si les réponses prennent une voie sans issue. Vous voilà prévenus ! Une organisation alimentée par plusieurs petites vidéos que nous avons réalisées pour l'occasion.

Je remercie au passage tous les élus qui ont contribué à la réalisation des vidéos que vous découvrirez tout à l'heure. Merci pour la sincérité de leurs messages, dont on devine

parfois l'émotion avec laquelle ils se sont dévoués à la cause commune. Touchants et sincères, ils expriment leur ressenti avec beaucoup d'humilité.

Je tiens également à remercier Monsieur le Préfet, Pierre LAMBERT, à nos côtés ce matin. Si vous nous direz quelques mots rapides à l'issue de notre Assemblée générale, avant la pause de 10 heures, vous avez en effet également accepté de participer à notre table ronde pour répondre aux questions qui relèvent des compétences des services de l'État.

La parole vous sera également donnée, chers congressistes, et nous vous inviterons à vous exprimer très ouvertement sur tous les sujets qui vous tiennent à cœur en relation avec les conditions d'exercice du mandat 2014-2020. J'invite également les parlementaires à prendre la parole sur les sujets qu'ils affectionnent et les remercie déjà ici pour les bonnes relations entretenues avec l'Adm74.

Ce mandat qui va bientôt prendre fin, nous ne le répéterons jamais assez, a été particulièrement éprouvant et nous laisse un sentiment un peu mitigé :

- d'une part, une grande satisfaction pour tout le travail accompli dans nos collectivités, au service de nos concitoyens, et cela, en dépit des difficultés que nous avons pu rencontrer et des différents changements auxquels nous avons dû nous adapter,
- mais à côté de cela, et au-delà du bonheur exprimé par de nombreux élus quant aux années écoulées au service de la collectivité, règne parmi les serviteurs de la République un sentiment de dépossession, d'impuissance et d'incompréhension de la part de nos instances dirigeantes. Nous devons faire entendre nos préoccupations et elles doivent être prises en compte. Nous sommes ici pour cela, entre autres.

Parmi les sujets d'actualité, nous reviendrons sans nul doute tout à l'heure, pendant la table ronde, sur les questions fiscales, et en particulier sur la suppression de la taxe d'habitation, à l'origine de bien des incompréhensions et des inquiétudes parmi les élus. Christian MONTEIL évoquera sans doute lui aussi les inquiétudes du Département sur une autre taxe.

Comme l'Association des Maires de France, nous sommes nombreux à penser qu'il s'agit là d'une très mauvaise réforme, qui vient à nouveau remettre en cause le pouvoir d'action des élus locaux, la légitimité des maires à conduire leur commune de façon autonome et dynamique, et qui vient écorner de façon plus générale, la libre administration des collectivités.

Cela vient s'ajouter aux réformes territoriales, à la montée en puissance des intercommunalités dans lesquelles certaines communes ont parfois du mal à trouver leur place, mais aussi aux contraintes financières et administratives toujours plus importantes auxquelles nos collectivités sont confrontées.

De quoi jeter un sérieux trouble parmi bon nombre de maires qui, à quelques mois du renouvellement des équipes municipales, s'interrogent sur leur rôle, leurs marges de manœuvre et plus généralement sur le devenir de leur commune.

Alors que la commune apparaît comme l'échelon préféré des Français et que les maires sont « au cœur de la République », pour reprendre le thème du 102^{ème} Congrès des

Maires de France qui approche, les élu(e)s de Haute Savoie partagent à une large majorité le sentiment que ce mandat aura été celui de l'éloignement et des changements compliqués, les dirigeant vers une certaine lassitude, usure, voire vers un véritable sentiment de dépossession, comme déjà évoqué.

Un sentiment de dépossession, le terme est fort, qui trouve également son origine dans une complexification des fonctions d'élu local. Au-delà de se sentir parfois privés de la capacité à appréhender les problématiques qui nous sont posées, tant tout est devenu complexe, nous avons eu à plusieurs reprises le sentiment que les réformes qui se sont succédé nous échappaient et que l'appui attendu de la part des services de l'État pour les mettre en œuvre n'était pas toujours au rendez-vous. Ce sont les échos que l'on a et qui nous remontent à l'Association des Maires. Que l'État donne plus de liberté et de confiance aux Préfets de mesurer à leur niveau l'action la plus adaptée, en parfaite connaissance de leur territoire !

L'échelon communal, base solide de la République là où la démocratie est la plus directe, ne doit pas servir que quand elle sert l'État. Les élus locaux doivent être considérés comme de vrais partenaires, ils connaissent leur territoire et sont en mesure d'identifier aux mieux les besoins et les attentes de leurs concitoyens. Pour être efficace, la concertation ne doit pas être conduite comme une obligation et comme une case à cocher sans réelle intention de tenir compte de l'expertise des élus. Il y a encore de la pédagogie à faire.

Il est trop souvent question de se reposer sur la commune, la charger de nouvelles missions et en même temps, la décharger de ses prérogatives en éloignant le centre de décision et en s'éloignant de fait de la population. La commune doit rester proche des citoyens, nous en sommes tous convaincus, parce qu'elle est réactive, percutante et éloignée par conséquent de tous ces grands ensembles qui deviennent « perchés » pour des missions auxquelles seul, l'échelon de proximité ne peut répondre de façon efficace et adaptée.

Alors, il est en effet nécessaire que s'ouvre désormais une nouvelle étape de la décentralisation. Une étape fondée sur les libertés locales, sur le respect et la reconnaissance des élus, sur la proximité et la subsidiarité, sur l'autonomie financière et fiscale.

Nous pourrions partiellement emprunter au Général de Gaulle « *Vive la commune libre !* » avec espoir d'entendre le Président Macron lui répondre « *Je vous ai compris* » !

Le gouvernement nous annonce la mise en œuvre d'un acte de différenciation et de décentralisation pour le premier semestre 2020. Nous y serons bien évidemment extrêmement attentifs.

Avant cela, le projet de loi Engagement et Proximité va animer les débats parlementaires. Les ambitions portées sont importantes puisque celui-ci entend améliorer les conditions d'exercice des mandats locaux, vise à étendre les libertés locales, conforter le rôle du maire pour trouver un meilleur équilibre avec son intercommunalité par une nécessaire conférence des maires, oubliés sans doute dans l'euphorie, ou simplement le constat d'un éloignement anormal, simplifier le quotidien des élus locaux et mieux adapter certaines règles ou seuils aux réalités territoriales. Espérons que les promesses soient tenues.

A quelques mois du renouvellement de mars 2020, il est en effet temps que les conditions d'exercice des mandats locaux soient rénovées et modernisées. Se consacrer corps et âme à la fonction mérite de simples reconnaissances au regard du temps et de l'investissement donnés à ces missions. Ne laissons pas un mur de Berlin s'ériger entre l'État et les communes.

Les 500 000 élus locaux de notre pays ne sont encore pas descendus dans la rue avec leur écharpe ou autres mandats parce que, quand les élus s'enrhument, c'est l'État qui tousse, c'est l'effet papillon : petite cause, grande conséquence. C'est ce que l'on appelle « un retour de flamme », « la théorie des dominos », « un murmure qui devient vacarme » comme dit le proverbe à propos, « *si le Gouvernement s'endort sans rêver aux municipaux, d'opposition il se réveillera avec pas mal de maux* », j'ai emprunté ces quelques paroles remastérisées à Bénabar qui ne m'en voudra pas.

Quel chef d'entreprise, car c'est finalement un peu ce que nous sommes quand on fait le bilan de toutes les missions qui sont les nôtres et de l'implication qui nous est demandée, accepterait de travailler et d'accepter ce poids et ces contraintes ?

Par ailleurs, alors que le maire reste l' élu préféré des Français, il convient tout de même de reconnaître que le respect de la fonction municipale, de l'autorité et de l' élu se dégrade d'année en année. Mais c'est un peu à l'image de ce que l'on voit aussi concernant nos forces de l'ordre, de la sécurité, de la santé et des secours. Nous sommes en civil, ils sont en tenue et on bafoue les valeurs de la République par un irrespect croissant qu'il va falloir faire cesser rapidement avant que l'État se mette à genoux.

Il m'est donné ici l'occasion de saluer et de remercier encore, et sûrement pas assez, ces femmes et ces hommes aux tenues de couleurs différentes qui, chaque jour, donnent beaucoup pour recevoir si peu... ou trop selon le sens de la phrase.

(Applaudissements)

Bien que beaucoup d'entre nous ont eu la chance d'être épargnés par de tels actes au cours de ce mandat, nous sommes tous concernés. Tous concernés par des problèmes d'incivilités, solidaires de nos collègues. Il faut que la loi protège les élus en leur donnant des garanties plus élevées, un pouvoir de police administrative plus important.

Autre sujet d'importance que je souhaitais évoquer ce matin mais qui fera également débat tout à l'heure lors de la table ronde : la relation commune-intercommunalité et la nécessité de retrouver un certain équilibre.

Nous sommes à l'Association des Maires de Haute-Savoie particulièrement attachés à la proximité et la subsidiarité. Ainsi, le principe qui doit nous guider, c'est celui de la subsidiarité, qui conjugue au mieux efficacité et proximité. On ne gagne rien à éloigner le citoyen des centres de décision. Il y a bien évidemment une réflexion de fond à mener sur les compétences à transférer ou non aux intercommunalités, ainsi que sur la souplesse que l'on pourrait avoir dans l'exercice des compétences transférées.

Agrandir les périmètres, transférer toujours plus et par injonction de l'État, comme cela a été fait pour le tourisme et l'organisation d'une certaine grande pagaille, bientôt

avec l'Eau, sans laisser de délais suffisants pour bien mesurer l'extrême lourdeur du transfert d'une telle compétence sur des territoires complexes, lorsqu'il n'y a plus d'eau au robinet, c'est la sonnette de la mairie qui est actionnée parce qu'elle est proche et que le besoin est urgent.

Vouloir des gros périmètres chargés de compétences n'est-il pas contradictoire avec des strates de communes qui vont de zéro à plusieurs centaines de milliers d'habitants et qui sont au nombre de 35 000 en France ? C'est comme si on balayait les escaliers en commençant par le bas. Nous nous sommes trompés de sens et cela n'aura bientôt plus de sens.

Mais nous reviendrons sur tous ces sujets au moment de notre table ronde, pendant laquelle vous aurez la parole.

Avant de terminer et de laisser la parole au président du Département, Christian MONTEIL, je souhaitais évoquer un dernier sujet qui, tant par sa dimension pour nos concitoyens que par les synergies nécessaires qu'il implique, doit rester au cœur de nos préoccupations, je veux bien évidemment parler de l'aménagement du territoire, une mission que nous portons toutes et tous.

Je pense à l'accès aux soins et à la situation de nos hôpitaux publics et de leurs personnels, mais aussi à la question de la disparition de certains services nécessaires à la satisfaction des besoins de la population. La réorganisation annoncée des services de la Direction Départementale des Finances Publiques est une question qui nous préoccupe et que nous souhaitons suivre de très près, mais je suis sûr que nous pourrons revenir également sur ce sujet en deuxième partie de matinée.

Notre Association est également très attentive au travail qui est en cours sur le sujet des Maisons France Services (MFS), amenées à remplacer les Maisons d'Accueil des Services au Public (MSAP). Nous sommes partie prenante du comité de pilotage, à l'invitation de M. le Préfet auquel les dossiers de labellisation sont soumis. N'hésitez donc pas, chers collègues, à nous solliciter en la matière.

Sur ces différents sujets et bien d'autres, l'État et nos collectivités respectives (communes, Département, Région) doivent être solidaires et coopérer pour permettre un aménagement équilibré de nos territoires. La satisfaction de l'intérêt général devant guider notre action publique et demeurer notre priorité à tous.

Les défis qui nous attendent sont encore nombreux et nous aurons sans doute à déployer encore beaucoup d'énergie pour parvenir à les relever, mais je ne doute pas que nous parviendrons à démontrer notre volonté d'être véritablement au cœur de la République.

Je voudrais, pour conclure, remercier tous nos partenaires, ceux de nos collectivités et, à l'approche des échéances électorales, rappeler le nécessaire accompagnement des services de l'État auprès des futurs élus et ce, dès leur prise de fonction. Telle est la condition de l'installation d'un climat serein, solidaire et coopératif, d'une base solide pour que chacun assume l'exercice de sa fonction au service de nos populations.

L'Association des Maires proposera dès le mois de juin des rencontres informelles et utiles en direction des élus et je l'espère, Monsieur le Préfet, avec le concours de vos services.

J'en profite ici pour remercier les services de l'État, sous votre couvert, Monsieur le Préfet, tant les élus savent aussi apprécier leurs actions et leur dévouement, et nous partageons sans doute et parfois cette lassitude d'être pilotés par le haut mais vous ne pouvez évidemment rien dire sur le sujet, vous êtes des soldats de l'État, nous sommes des alliés avec une capacité à dire non.

Enfin, et pour conclure, en mon nom personnel, celui du Bureau et du Comité, je vous remercie chaleureusement pour votre confiance depuis ma prise de fonctions à la tête de l'Association des Maires en février 2016 et vous dis le plaisir qui a été le mien, grâce à l'efficacité du personnel de notre Association et l'ensemble de nos partenaires, d'avoir essayé d'être à la hauteur de vos attentes. Grand merci à tous, sincèrement.

Je vous souhaite un bon congrès et je donne maintenant la parole à Christian MONTEIL, qui devrait tenir un propos de rugbyman et transformer l'essai !

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Président RUBIN.

J'invite M. Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental, à rejoindre le pupitre. Monsieur le Président, c'est à vous.

• **Allocution de Monsieur Christian MONTEIL, Président du Conseil départemental de Haute-Savoie**

M. MONTEIL.- Merci, Nicolas, de cet accueil sympathique et chaleureux comme d'habitude.

Nous allons peut-être commencer par la fin, je voudrais tout d'abord que nous décernions ensemble à Nicolas et son équipe un formidable bravo pour l'organisation du salon ! C'est une rencontre extraordinaire. Avec Raymond MUDRY et Martial SADDIER, nous avons essayé de mettre en place ce dispositif, vous en avez fait un lieu de rencontre extraordinaire ! Bravo aux organisateurs, bravo à Nicolas, bravo aux tiens !

(Applaudissements)

Je voudrais bien sûr m'associer à toutes les salutations qui ont été faites.

Un petit clin d'œil malgré tout à de M. le Préfet, et là aussi je reprends un peu la conclusion du Président de l'Association des Maires, oui, nous avons d'excellentes relations avec le Préfet, avec le Directeur de Cabinet qui vient d'arriver, avec les nouveaux Sous-Préfets qui

nous ont rejoints il y a quelques jours ou quelques semaines, avec les autres qui sont ici, avec la Secrétaire générale.

Nous avons besoin dans ce département, et nous le faisons, de maintenir et développer la confiance entre la représentation de l'État et les élus, qu'ils soient communaux, intercommunaux ou départementaux.

Une salutation pour nos parlementaires qui sont là au complet et un petit clin d'œil à l'ensemble de mes collègues conseillers départementaux, qui sont là très nombreux, nous pourrions délibérer puisque nous sommes 17 ou 18 dans l'Assemblée.

Le premier point sur lequel je souhaite m'exprimer concerne le malaise que nous connaissons, non pas dans les collectivités locales mais au sein du Service Départemental d'Incendie et de Secours et des pompiers dans notre département et dans notre pays. C'est une information que je vous dois en tant que Président du Conseil du Service Départemental d'Incendie et de Secours, et là encore une fois, il ne se passe pas une seule séance sans que le Préfet ou le Directeur de Cabinet soit à nos côtés.

Oui, il y a eu un malaise. Depuis plusieurs mois, les sapeurs-pompiers professionnels, expriment par la voie de leurs organisations syndicales un malaise et un mouvement de grève existe déjà depuis le mois de juin.

Les sapeurs-pompiers professionnels grévistes sont cependant réquisitionnés, le service est maintenu.

On pourrait imaginer que la chose est facile par rapport à la réquisition mais la grève exprime un malaise, elle traduit de façon visible - parfois un peu trop à mon goût, et excessive, avec des slogans sur nos casernes et nos camions - des choses qui sont difficiles à vivre lorsqu'on est sapeur-pompier professionnel ou volontaire, tu l'as évoqué Nicolas il y a quelques instants.

Les revendications - et nous devons les étudier parce que nous avons la gestion du Service Départemental d'Incendie et de Secours en commun, vous, les maires, et nous, les conseillers départementaux - d'ordre national portent sur :

- ◆ la valorisation de la prime de feu
- ◆ le maintien des droits à la retraite spécifique aux sapeurs-pompiers
- ◆ les conditions de santé et de sécurité
- ◆ la lutte contre les agressions
- ◆ la définition du champ de mission des sapeurs-pompiers.

C'est peut-être là où le sujet est le plus important, nos sapeurs-pompiers ont tendance à devenir de plus en plus des ambulanciers, parfois des agents non pas de répression mais de traitement de l'ivresse sur la voie publique et d'autres sujets qui ne sont pas les leurs. Nous devons faire en sorte qu'ils soient là où il le faut et là où nous avons besoin.

Une prochaine réunion des instances nationales est prévue le 14 novembre, elle nous en dira plus, mais je crois déjà savoir que le Gouvernement s'est avancé plutôt dans le bon

sens pour une partie des revendications, c'est une information récente et j'en suis pour ma part satisfait, j'espère que cela se concrétisera.

Les revendications locales, il en existe, portent sur la création d'un nombre de postes de sapeurs-pompiers professionnels et sur la nomination de sergent-chefs titulaires d'une formation qui leur permet d'être « chef d'agrès » ; je l'ai découvert, c'est celui qui commande le départ du véhicule pour l'intervention.

Ces chefs d'agrès étaient formés au titre d'une formation INC2, à la fin de cette année, il faudra que ce soient des Adjudants. Les Sergents-Chefs titulaires de l'INC2, ils sont à peu près une centaine, revendiquent d'être promus Adjudants.

Nous n'avons pas besoin d'une centaine d'adjudants et ne nous transformerons pas une centaine de sergent-chefs en poste d'adjudants, je le dis avec Pascal LORTEAU et mes collègues vice-présidents du SDIS qui sont là, nous ferons ce qu'il faut avec les moyens complémentaires.

Jusque-là, les participations des communes et du Département ces cinq dernières années n'ont pas augmenté. Pour le commun des mortels, les pompiers interviennent au quotidien, on ne se pose pas la question du coût. C'est un coût important, le budget du SDIS, c'est 100 millions d'euros, 70 millions d'euros de fonctionnement, 30 millions d'euros d'investissements qui sont financés pour deux petits tiers par le Département et un gros tiers par les communes.

Nous allons, nous l'avons quasiment décidé - les maires, ne rouspétez pas trop, on ne l'a pas fait depuis 5 ans - réaugmenter d'un petit point, ce qui nous est autorisé, la participation des communes, des intercommunalités et du Département pour dégager quelques moyens supplémentaires, nous créerons quelques postes supplémentaires, nous transformerons des postes de sergent-chefs en adjudants en fonction des besoins, ce que l'on appelle « le règlement opérationnel ». Je me tourne vers vous, Monsieur le Préfet, nous travaillons ensemble au quotidien, avec une décision qui sera prévue pour le mois de février, mais entre-temps les dispositions seront prises.

Cependant, les moyens qui seront apportés en Haute-Savoie, une contribution des collectivités, les vôtres, et celle du Département, sont de l'ordre de 96 euros par habitant et par an, la moyenne - c'est une moyenne, il y a plus, nous en faisons partie, et moins et moins - est de 78 euros. Dans les départements comparables au département de la Haute-Savoie, presque 20 euros de différence, 800 000 habitants, cela fait 16 millions d'euros. Seize millions de plus de cotisations Département, intercommunalités et communes pour le SDIS et probablement 16 millions d'euros de moins dans les départements qui sont plus démunis.

En comparant les chiffres, je voulais simplement vous dire que notre effort est important.

Pour le Département - c'est aux conseillers départementaux que je parle -, le budget de fonctionnement consacré au SDIS est un petit 8 %, près de 50 millions d'euros ; la moyenne est un petit 5 %. Donc le Département de Haute-Savoie est très volontaire et solidaire pour ses pompiers.

Enfin, puisqu'on parle de personnel, les sapeurs-pompiers, volontaires ou professionnels, ou personnel de service, la dépense par habitant en Haute-Savoie est de près de 67 euros et la moyenne est de 63 euros. Je crois pouvoir vous dire que la participation de nos communes et de nos collectivités est au meilleur niveau qui soit.

Dans tous les cas, les décisions qui seront prises par le Conseil d'administration le seront au regard des besoins découlant du régime opérationnel.

Ce qui sera décidé au niveau national, nous l'attendons et nous l'appliquerons bien évidemment.

Ce que nous déciderons au Conseil d'administration du SDIS, nous l'assumerons et dans tous les cas, le SDIS de Haute-Savoie conservera sa puissance, la force de ses équipes et les moyens d'assurer leur mission.

Les élus de ce département peuvent être fiers de leur contribution auprès de nos 2 780 sapeurs-pompiers volontaires, les 650 sapeurs-pompiers professionnels, les 160 personnels d'administration, c'est ainsi l'occasion de les saluer, de les remercier et de les applaudir si vous êtes d'accord.

(Applaudissements)

Le deuxième point sur lequel je souhaite m'exprimer est un point qu'a évoqué M. le Président Nicolas RUBIN concernant la fiscalité.

J'ai envie de vous raconter une histoire qui commence par « il était une fois ».

Il était une fois un candidat à la présidence de la République qui promet de supprimer une taxe collectée par les communes, la taxe d'habitation. « Bonne nouvelle ! », répondent les Français dans un pays où la taxe est reine. Le candidat devient président et la promesse est tenue, aussitôt dit, aussitôt fait.

Et là, sidération dans les rangs des maires à la découverte du trou correspondant à l'exonération de la première partie de la taxe d'habitation, comment cela va-t-il se passer ?

Qu'à cela ne tienne, le Gouvernement bouchera le trou en imaginant une compensation. On creuse donc un trou dans le budget de l'État pour boucher celui de la taxe d'habitation perdue par les communes.

Les anciens pourront comprendre l'allusion que je vais faire, je fais référence à un de mes prédécesseurs au Conseil départemental de Haute-Savoie qui disait au début de la décentralisation en parlant de compensation : « compensation, piège à con » N'ayons pas peur de le dire. Je n'ai pas peur en tous les cas.

À cet instant, les communes perdent donc progressivement leur pouvoir fiscal et font savoir légitimement leur désaccord au Gouvernement.

Une idée géniale survient : faisons donc un trou dans la taxe du foncier bâti du Département pour la transférer aux communes et bouchons le trou de feu la taxe d'habitation. Le Département recevra alors une dotation - piège à..., nous verrons... - en creusant un trou

dans la TVA nationale. Au bout du compte le Sapeur Camembert aura creusé, bouché, recreusé, rebouché, recreusé sans que l'on sache aujourd'hui où reste le dernier trou à boucher.

Mais ce que l'on sait lorsqu'on préside un département et lorsqu'on l'administre, c'est que le Département n'aura plus la maîtrise de sa ressource fiscale, remplacée par une portion de la TVA nationale. Nous n'en voulons pas ! Nous ne demandons rien, nous n'en voulons pas ! Vous avez bien entendu, les Parlementaires ? Nous n'en voulons pas !

Funeste destin si tel était le cas car nous deviendrions à terme une institution privée de pouvoir, Nicolas, oui, privée d'autonomie, privée de responsabilité finalement. Une belle petite institution biberonnée par Paris. Nous n'en voulons pas !

D'abord, nous ne faisons jamais confiance, ou peu, ou pas souvent confiance aux promesses parisiennes, nous avons payé pour cela.

Une institution où les élus verront leur action s'amoindrir au fil du temps tout doucement, où on réinventera formidablement une belle administration pilotée depuis Paris.

J'entendais le discours de Mme la Ministre, Jacqueline GOURAULT, qui nous indiquait qu'elle voulait pour la réforme du « cousu main ». Le cousu main, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, il ne se fait pas depuis Paris, le cousu main, c'est ici que cela se passe, avec celles et ceux qui au quotidien travaillent et sont en relation avec les citoyens qui sont aussi les contribuables et qui n'oublient pas d'être électeurs. Rien ne vous échappera.

230 ans après la création des départements, 40 ans après les lois de décentralisation, c'est un véritable retour en arrière qui s'offre à nous.

Alors que Territoires Unis, qui rassemble l'Assemblée des Régions de France, des Départements de France et des Maires de France, souhaite construire ensemble avec le Gouvernement dans le cadre de la meilleure organisation territoriale pour notre pays, le dialogue est rompu.

Lors de notre dernier congrès de l'Assemblée des Départements de France - nous sommes moins nombreux que les maires, c'est pour cela qu'il est peut-être plus facile de déplaire à son département qu'à 35 000 maires -, les présidents de Département ont déserté la salle, ils ont quitté la salle, triste spectacle d'un discours ministériel rigide et un brin péremptoire face à une salle qui se vide. Je n'aimerais pas que l'on nous fasse cela, Nicolas, ce ne serait pas bien, sauf lorsqu'on est à bout.

Lors de notre séance du 4 novembre, les Conseillers départementaux ne sont pas partis, parce qu'ils restent au poste, ils se sont levés unanimement pour dire non !

Une petite revue de presse nous indiquerait quelques éléments suite aux annonces du Gouvernement et à l'Assemblée des Départements de France :

- « *Les Départements sont contre cette réforme fiscale* », *Les Échos*.
- « *Le compte n'y est pas* » Dominique Bussereau,

- « *Il est facile de faire le bonheur des uns avec le malheur des autres* », qui a pu dire cela ? Nicolas Rubin, le sais-tu ? C'est François BAROIN, c'est notre président.
- « *Les présidents des Départements sont sortis de la salle en plein discours de Jacqueline GOURAULT* », *Le Figaro*
- « *Le dialogue est rompu, nous attendons des signes du Gouvernement avant de revenir à la table* »,
- « *Ces propositions sont inacceptables* »,
- « *Bronca des Départements, ils ne digèrent pas toujours pas la réforme* »,
- « *C'est un os qui nous reste en travers du gosier et nous ne l'avalerons jamais* », c'est Dominique Bussereau qui le dit.

Pendant toute cette séquence, les départements et leurs élus n'ont jamais critiqué ni contesté les dispositions qui maintiennent aux communes leur pouvoir fiscal, évidemment, ce serait trop facile de diviser pour régner. Les Départements ne veulent pas abandonner le leur.

Mais finalement, faut-il s'étonner de tout cela ? Peut-être bien que non.

Les Départements ont été souvent attaqués et même par les leurs. Souvenez-vous de la loi NOTRÉ portée par un président de la République ancien président de Département, la Corrèze. Souvenez-vous, un ministre, ancien président de Département, déclarant « les départements devront s'évaporer », rien à voir avec le réchauffement climatique, c'était le département de l'Isère.

J'en appelle aux Parlementaires, nous en appelons aux Parlementaires pour trouver des solutions qui permettent en l'occurrence aux départements et aux communes de conserver l'engagement de leurs élus auprès des citoyens, leur liberté d'administrer et de gérer, en un mot, conserver l'autonomie fiscale et la conjuguer avec la dynamique territoriale, le dynamisme des territoires.

Ici, Monsieur le Préfet, en Haute-Savoie, vous le savez, nous avons un sens particulier du service au territoire, à ses populations, à ses entreprises. Ce sens fait que la droite, la gauche, le centre savent se réunir, s'associer pour servir les habitants, les entreprises, pour servir ce territoire qui nous a élus et on le fait avec vous, Monsieur le Préfet, avec vos services, avec les sous-préfets, avec les services de l'État, même si parfois, Nicolas le disait, nous aimerions peut-être aller un peu plus vite et un peu plus loin, mais nous le faisons ensemble et nous avons besoin d'État dans le département, la réponse est oui, nous en avons besoin ! Alors continuons dans cet esprit qui est un esprit de qualité de relation entre vous-mêmes, Monsieur le Préfet, et nos institutions.

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents d'EPCI, en cette fin de mandat, je voudrais enfin vous exprimer toute ma reconnaissance et je dirais même ma gratitude pour le formidable travail accompli au quotidien et pour la qualité des relations que nous entretenons.

Nous sommes à vos côtés, nous y resterons, le terme de votre mandat est dans quelques mois, celui des conseillers départementaux est dans une année plus quelques mois, oui, nous y resterons, je le souhaite et je l'espère.

Je suis persuadé que le lien département-commune et intercommunalité ici, en Haute-Savoie, est ancré dans nos gènes, inscrit dans notre quotidien, qu'il est dicté par le bien public, ce lien est pétri de nos solidarités territoriales, il est même inscrit, Monsieur le Président de l'Association des Maires, au cœur de notre Association, celle des Maires, Maires Adjoints et des Conseillers départementaux, c'est peut-être même la seule en France.

Alors, continuons à vivre, à travailler et à avancer ensemble pour que la Haute-Savoie continue à être puissante, belle, attractive et aimée de chacune et de chacun d'entre nous !

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Christian MONTEIL, Monsieur le Président du Conseil départemental de Haute-Savoie.

Je vais demander pour l'ouverture de l'Assemblée générale, à Jean DENAIS, le Secrétaire général, ainsi qu'à Jean-Jacques GRANDCOLLOT, le Trésorier de l'Adm 74, de nous rejoindre pour la partie statutaire.

Nous allons commencer par le rapport d'activité.

ASSEMBLEE GENERALE - REUNION STATUTAIRE

• Rapport d'activité

Monsieur Jean DENAIS, Secrétaire général

M. DENAIS.- Monsieur le Préfet,

Mesdames et Messieurs les Parlementaires,

Monsieur le Président du Conseil départemental, Christian MONTEIL,

Monsieur le Président de l'Association des Maires de Haute-Savoie, cher Nicolas RUBIN,

Chers collègues membres du Bureau et du Comité de l'Association des Maires, Chers congressistes,

Permettez-moi de vous dresser en quelques mots rapides un petit bilan de l'année écoulée et des activités de l'Association des Maires de la Haute-Savoie depuis notre dernier grand rendez-vous, le 20 octobre dernier.

Première bonne nouvelle : comme en 2018, nous pouvons compter sur l'adhésion de l'ensemble des communes du département et sur celle des 18 communautés de communes et d'agglomérations de celui-ci sur les 21 existantes.

Au niveau du service Informatique de votre association, nous avons quelques nouvelles collectivités adhérentes qui ont choisi de nous faire confiance pour leur apporter les nombreux services mutualisés que nous sommes en mesure de leur proposer. Je vais parler notamment de :

- ✓ la plate-forme de dématérialisation des marchés publics, qui compte chaque année un peu plus d'utilisateurs, 289 à ce jour,
- ✓ la plate-forme de télétransmission des actes au Contrôle de Légalité avec 220 collectivités adhérentes,
- ✓ et des sites Portail 74 gérés par l'Adm 74 au nombre de 46.

Un gros travail de paramétrage des parapheurs électroniques a également été effectué en 2018-2019 par notre service informatique. Rappelons que ces derniers permettent aux élus de signer électroniquement les bordereaux de titre et de mandat, 215 élus les utilisent désormais contre 174 l'année dernière à la même époque.

Pour le reste, vous avez quelques chiffres sous les yeux témoignant du dynamisme de nos activités sur le plan informatique.

Je n'oublie pas de mentionner également les nombreuses formations et réunions d'information proposées par le service Informatique de notre Association tout au long de l'année et sur les divers logiciels métiers que nous utilisons dans nos collectivités qui, eux aussi, doivent s'adapter à l'évolution de la réglementation et des exigences de la dématérialisation.

Je rappelle également que depuis l'année dernière, une plate-forme de prise de rendez-vous en ligne pour les cartes d'identité et les passeports est également proposée par l'Association des Maires de Haute-Savoie à l'attention des communes équipées de dispositifs de recueil. Nous en avons déjà parlé en 2018, je ne m'y attarderai donc pas plus longtemps, je souhaitais simplement rappeler qu'il s'agit d'un service mutualisé, proposé avec l'aide d'un prestataire extérieur et dont l'intérêt repose justement sur la mutualisation.

Il est important à ce stade de rappeler que plus il y aura de communes équipées de cette même plate-forme, plus nos administrés auront la possibilité de consulter sur un même outil les différents créneaux de rendez-vous disponibles au plus près dans le temps ou au plus près géographiquement parmi toutes les mairies équipées de la plate-forme.

Le Service juridique a été également particulièrement actif ces derniers mois avec 1 065 demandes traitées depuis notre dernier congrès dont 326 concernant la plate-forme de dématérialisation des marchés publics, un chiffre qui vient s'ajouter aux 8 formations groupées qui ont été assurées par notre juriste et aux réunions assurées par cette dernière avec la participation du service Informatique sur la gestion des cimetières.

Pour rester sur le plan de la formation, vous avez pu constater qu'aucun programme trimestriel de formation ne vous avait été proposé sur l'année 2019, le dernier datant de septembre-décembre 2018.

Plusieurs raisons à cela :

- Tout d'abord, la difficulté de réunir un nombre de participants suffisant sur les formations proposées en 2018 avec, parfois, l'annulation nécessaire de certaines sessions.
- Le souhait de notre association de se concentrer sur l'accompagnement proposé aux collectivités en matière de protection des données, qui nous a beaucoup mobilisés, nous y reviendrons juste après.
- Et la priorité donnée à la préparation des programmes de formation de 2020 après les élections municipales.

Plusieurs dossiers de demande de DIF élus ont néanmoins été traités, quelques formations à la demande ont été réalisées et, surtout, nous avons obtenu en juin dernier le renouvellement pour 4 ans de notre agrément pour la formation des élus locaux, ce qui, vous le savez, n'est pas une mince affaire quand on voit la quantité d'informations demandées.

Notons également que 3 sessions de formation sur la communication en période préélectorale ont été dispensées par notre directrice et notre juriste en juin-juillet 2019. N'hésitez pas d'ailleurs à les contacter si vous avez un doute sur la bonne attitude à adopter, en cette période où nous devons être particulièrement attentifs à nos actions de communication.

Toujours sur le plan de la formation, il apparaît en effet important de mentionner que 65 collectivités ont été formées et accompagnées pour la mise en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires en matière de protection des données. Cet accompagnement, rappelons-le, était composé de 3 journées dont 2 de journées de formation en petits groupes de 8 collectivités et d'une journée d'audit informatique au sein même de chacune des collectivités concernées.

Cet accompagnement, qui a beaucoup mobilisé les services de l'Association, a également donné lieu à une rencontre de toutes les collectivités ayant suivi le parcours de formation le 6 juin dernier. Cette rencontre a permis avant tout à l'ensemble des personnes en charge de la protection des données dans les collectivités du département de se rencontrer, d'échanger, de donner une vie à un véritable réseau des délégués à la protection des données piloté par notre Association.

Nous essaierons de faire vivre au mieux ce réseau car sur cette question du RGPD, l'échange d'expériences et de bonnes pratiques demeure véritablement incontournable.

Et puis sur un tout autre sujet, sachez que votre Association est désormais en charge de la gestion du label « Villes et villages fleuris » sur le département en lieu et place du CAUE qui était missionné en ce sens auparavant.

Plusieurs candidatures ont été transmises cette année à la Région Auvergne Rhône-Alpes, et les visites du jury régional ont eu lieu en septembre dans plusieurs communes candidates à une première fleur ou à une fleur supplémentaire.

Plus que de réceptionner les candidatures, notre Association souhaite pouvoir accompagner les communes dans leur candidature et nous réfléchissons à ce qu'il est possible de mettre en place en la matière pour les années à venir.

Enfin, je vous rappelle notre prochain grand rendez-vous à Paris les 19, 20 et 21 novembre pour le 102^{ème} Congrès des Maires et des Présidents d'Intercommunalité de France. Encore une fois, la Haute-Savoie sera au rendez-vous avec près de 450 élus haut-savoyards inscrits au congrès, un chiffre record qui risque de nous porter une nouvelle fois en haut du palmarès des départements de France les mieux représentés à Paris.

Voilà en quelques mots et diapositives ce que nous souhaitons vous dire ce matin.

L'équipe et les élus du Bureau de l'Association des Maires restent bien entendu à votre disposition si vous avez des questions relatives à notre action.

Merci de votre attention.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Secrétaire général, pour ce rapport synthétique.

Cela tombe bien, je m'adresse à l'auditoire, vous aurez remarqué qu'il est déjà 10 heures, ce n'est pas le moment de faire la pause, nous n'avons pas terminé, nous allons juste décaler un peu le timing et passer au rapport financier.

- **Rapport financier**

Monsieur Jean-Jacques GRANDCOLLOT, Trésorier

M. GRANDCOLLOT.- Pour faire bref, Mesdames et Messieurs, Chers Amis, il me revient, comme chaque année, de vous dresser un bref bilan des finances de votre Association départementale.

Puisque c'est la tendance aujourd'hui, nous avons choisi cette année de ne pas imprimer les comptes qui vous ont été transmis préalablement par e-mail et qui sont encore à votre disposition sur votre espace adhérent, avec la proposition de modification des statuts et l'ordre du jour de notre congrès.

Quelques mots rapides sur les finances de votre Association, qui présente cette année un résultat d'activité positif de 11 120 euros pour un projet qui a été estimé à 7 500 euros et contre un résultat positif de 10 925 euros l'année dernière.

Du côté du bilan que vous avez sous les yeux, rien de particulier n'est à signaler par rapport au précédent bilan, que ce soit au niveau de l'actif ou du passif de l'Association. Nous sommes à peu près sur les mêmes chiffres que l'année dernière, avec néanmoins, comme vous pouvez le constater, quelques petites variations à la hausse concernant les immobilisations corporelles dues à l'achat de plusieurs chaises de bureau, de postes informatiques et d'écrans supplémentaires pour le personnel de l'Association.

Rien à signaler concernant le bilan, les finances de l'Association sont au beau fixe.

Intéressons-nous plutôt au compte de résultat qui fait apparaître les chiffres suivants :

- 1,3 million d'euros de produits d'exploitation au 31 août 2019 contre 1,1 million d'euros au 31 août 2018, soit une hausse des recettes de l'Association qui s'explique par différents facteurs que j'évoquerai dans quelques instants.
- Du côté des charges, elles s'élèvent à 1,2 million d'euros au 31 août 2019 contre 1,1 million d'euros au 31 août 2018, soit une hausse également des dépenses de l'Association sur la période 2018/2019.

Nous pouvons donc constater une hausse constante des produits et des charges de votre Association dans les trois dernières années, qui témoigne de son dynamisme notamment au niveau des services apportés sur le plan informatique et sur le plan de la formation.

Ces variations à la hausse des recettes mais également des dépenses de notre Association s'expliquent de différentes façons.

⇒ Premier facteur non négligeable, une augmentation très importante des recettes issues de l'activité de formation des collectivités puisque, comme vous le savez, votre Association s'est attachée dès le mois de juin 2018 à proposer aux collectivités un parcours d'accompagnement et de formation pour aider à la mise en conformité avec la nouvelle réglementation en matière de protection des données.

Cela a été évoqué par notre Secrétaire général Jean DENAIS, je ne reviendrai pas dessus, sauf à préciser que cet accompagnement avait un coût de 1 500 euros par collectivité ; soit des recettes importantes quand on multiplie ce coût par le nombre de collectivités ayant suivi le parcours.

Mais il ne faut pas oublier que ces recettes s'accompagnent de dépenses correspondantes puisque pour proposer cet accompagnement, nous avons dû faire appel à deux prestataires privés, un pour assurer les formations, l'autre pour mener à bien les audits informatiques personnalisés dans les nombreuses collectivités qui ont suivi le parcours.

⇒ Deuxième facteur de l'augmentation des produits, l'augmentation des recettes issues des services informatiques proposés par l'Adm 74, qui s'explique de différentes manières :

- une augmentation du nombre de marchés passés de façon dématérialisée via notre plate-forme MP74, notamment du fait de la réforme du Code des marchés publics,
- l'arrivée de nouveaux adhérents au service informatique de l'Adm 74,
- l'extension de notre nouveau service de mise à disposition d'une plate-forme de prise de rendez-vous en ligne pour les cartes et les passeports ; mais encore une fois, nous avons les dépenses en conséquence car quasiment aucun bénéfice n'est effectué sur ce service rendu aux collectivités.

⇒ Enfin, dernier facteur d'augmentation des recettes, une légère hausse des cotisations générales de l'Association, qui s'explique tout simplement par l'augmentation de la population des collectivités adhérentes mais aussi par le retour d'une intercommunalité qui revient parmi nos adhérents et nous la remercions une nouvelle fois de sa confiance.

Pour revenir quelques instants sur les dépenses de l'Association, quelques commentaires rapides des chiffres qui vous sont projetés.

Les chiffres sont plutôt stables et cohérents avec le projet du budget, à l'exception des frais de formation qui s'élèvent à 83 754 euros et qui prennent en compte le paiement des deux prestataires qui ont accompagné l'Adm 74 sur le parcours de formation de la RGPD proposé aux collectivités, comme évoqué tout à l'heure. Cela n'avait pas été anticipé.

On note également une augmentation au niveau des charges dans la ligne « Congrès départemental et national », expliquée par le fait que nous avons l'année dernière choisi d'encaisser les montants des 95 euros d'inscription au Congrès de Paris pour ensuite les reverser à notre Association nationale. Cela n'avait pas été fait l'année qui précédait, d'où l'écart entre le projet 2019 et le résultat 2019 à la rubrique « Congrès », et qui ne sera d'ailleurs pas fait cette année car toutes les inscriptions au congrès de Paris sont désormais gérées directement en ligne par l'Association des Maires de France.

On peut noter également une augmentation du montant dans la case « frais généraux, Impôts et Taxe et Dotations diverses » essentiellement due aux montants qu'il reste à recouvrer auprès de plusieurs collectivités du département qui ne se sont pas encore acquittées de leur cotisation au service général ou au service informatique proposé par l'Adm 74, avec parfois un retard sur trois ou quatre années.

Un appel est donc lancé aux collectivités concernées, je rappelle que cela fait mal au budget quand on a des sommes assez importantes qui traînent dans les collectivités.

De façon générale, les niveaux de dépenses sont assez stables et cohérents par rapport au prévisionnel établi l'année dernière, notamment au niveau des frais de personnel.

À ce sujet, je tiens à signaler que notre Association n'a pas pris en charge de régulateur des gens du voyage faute de candidat à ce poste, d'où également une baisse du montant prévu au niveau de la ligne « Subventions » puisque le Conseil départemental avait l'habitude de nous verser une subvention de 10 000 euros pour nous aider à la prise en charge de son embauche.

Toujours sur le volet « Ressources humaines », il convient d'évoquer que nous avons une nouvelle fois décidé d'augmenter le temps de travail de l'une des salariées de notre Association, qui est désormais en charge de la reprise en interne de l'annuaire des collectivités à paraître en 2020. Il s'agit d'une nouvelle mission de notre Association qui devrait nous permettre de gérer de nouvelles ressources grâce à la vente d'encarts publicitaires.

Sachez enfin que l'une des salariées de notre association est en arrêt longue maladie pour raisons de santé et qu'en l'absence d'information quant à son retour parmi nous, nous avons choisi de nous appuyer sur l'un de nos partenaires qui, depuis le 3 novembre, a pris le relais pour la maintenance et la hotline de la plate-forme de dématérialisation de marchés publics MP74.

Les autres tâches de cette salariée absente, assumées jusqu'ici intégralement par le reste de l'équipe, continueront à être partagées entre le reste de l'équipe et nous les remercions pour leur investissement pour continuer à assurer le bon fonctionnement des services rendus aux collectivités.

Avant de terminer, de laisser la parole au Commissaire aux Comptes et de procéder aux votes correspondants, nous souhaitons avec l'ensemble du Bureau et du Comité de l'Association proposer à cette Assemblée générale de voter une très légère augmentation des cotisations générales dès le 1^{er} janvier 2020. Une seule raison à cela : l'augmentation des cotisations de notre Association nationale qui, en l'absence d'augmentation de notre part départementale, aurait pour conséquence une perte d'un peu plus de 6 000 euros pour notre Association. Vous savez en effet qu'une partie de vos cotisations est reversée au national et nous souhaitons par cette proposition d'augmentation neutraliser l'augmentation décidée par l'AMF nationale.

Il vous sera donc proposé dans quelques instants de vous prononcer sur cette proposition de passer la cotisation générale des communes à 0,42 euro par habitant contre 0,40 euro par habitant actuellement. À noter qu'aucune augmentation pour les EPCI à fiscalité propre n'est cependant envisagée. Je laisse le soin au Président de soumettre cela au vote après l'intervention de notre Commissaire aux Comptes.

Enfin, voilà plusieurs années que la question des syndicats intercommunaux se pose au sein des instances de l'Association. Plusieurs d'entre eux utilisent les services généraux de l'Association, en particulier le service juridique mais surtout, nombreux sont les syndicats et autres types de structures comme certains offices de tourisme, par exemple, qui adhèrent au service informatique de l'Adm 74 sans adhérer au service général.

Afin de régulariser cette situation, nous vous proposons d'instaurer une cotisation symbolique de 100 euros par an qui sécurisera juridiquement les relations entretenues avec les syndicats intercommunaux et les autres structures sur le volet « informatique ». Cela sera soumis à votre vote également dans quelques instants.

En conclusion, et je remercie d'ailleurs les Présidents d'être intervenus sur le problème de la taxe d'habitation, j'interpelle les Parlementaires, soyez vigilants sur la compensation, on se demande en effet si l'on sera compensé lorsqu'on créera de l'immobilier

par exemple, et surtout, je tiens à insister sur ce point, si on baisse les revenus des communes, notre Association risque d'en pâtir.

Merci à toute l'équipe de l'Adm 74, merci à Lauriane, merci à son équipe et merci pour votre attention à toutes et à tous !

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Trésorier, pour ce rapport financier. Avant que le commissaire aux comptes nous rejoigne, Monsieur le Président ?

M. LE PRESIDENT.- Une précision sur les comptes, vous avez vu une baisse de 10 000 euros d'apport financier de la part de notre partenaire majeur, le Département de la Haute-Savoie, c'est simplement parce que le Département nous aidait à la prise en charge du régulateur des gens du voyage. Dans la mesure où celui-ci n'intervient plus, nous n'avons pas fait appel de la somme au Département qui en a besoin par ailleurs. Nous reviendrons quand il le faudra. Merci, Monsieur le Président.

M. DUVAL.- *(Animateur)* Je demande à Olivier BASSO, le Commissaire aux Comptes, de nous rejoindre pour ce moment nécessaire et de façon très synthétique pour dire que tout va bien, je suppose. Nous vous écoutons.

- **Rapport du Commissaire aux comptes**

Monsieur Olivier BASSO, Commissaire aux Comptes

M. BASSO.- Je vais vous donner lecture de mon rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2019. Je vais vous faire un résumé synthétique des différents points, sachant que mon rapport complet est à votre disposition.

Dans la première partie du rapport, je certifie les comptes annuels comme étant réguliers et sincères, et donnant une image fidèle de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de l'exercice.

La deuxième partie relative au fondement de l'opinion fait référence à l'indépendance du Commissaire aux Comptes et aux normes d'audit.

La troisième partie concerne la justification des appréciations et n'apporte pas de remarques particulières.

Dans la quatrième partie, je vous indique que nous n'avons pas d'observations sur la sincérité des documents qui vous ont été adressés ni sur leur concordance avec les comptes annuels.

Dans la cinquième et la sixième partie et dans l'annexe, je rappelle les responsabilités respectives de la direction de l'Association dans l'élaboration des comptes, ainsi que celle du Commissaire aux Comptes dans l'audit des comptes.

Je vous remercie.

(Applaudissements.)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur BASSO, de ce rapport très précis.

Monsieur le Président, je pense qu'il faut voter l'ensemble des délibérations et des rapports qui ont été présentés.

✓ **Rapport d'activité :**

(Il est procédé au vote.)

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

✓ **Rapport financier :**

(Il est procédé au vote.)

Le rapport financier est adopté à la majorité – 6 contre.

M. RIGAUT.- Pardonnez-moi, ce n'est pas dans mes habitudes de voter contre mais je voudrais donner une explication de vote sur l'augmentation des tarifs de 0,40 euro à 0,42 euro, ce qui représente plus 5 %, alors que la Ville d'Annecy et son Agglomération sont encadrées par un pacte de confiance qui limite l'augmentation des dépenses publiques à 1,2 %, il me semble que notre Association devrait en tenir compte.

Par ailleurs, l'augmentation naturelle de la population de nos territoires globalement en Haute-Savoie permet d'apporter une ressource supplémentaire, c'est une cotisation à l'habitant, donc devrait pouvoir amener des ressources en augmentation j'espère suffisante pour continuer à porter le service que vous apportez à nos territoires et à nos communes.

D'où l'explication de mon vote formellement contre pour cette délibération. J'espère que plusieurs comprendront cette explication

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur RIGAUT, nous prenons acte de votre position et de vos explications.

✓ **Projet de budget 2020 :**

(Il est procédé au vote.)

Le projet de budget 2019 est adopté à l'unanimité.

✓ **Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes :**

(Il est procédé au vote.)

Le renouvellement du mandat est adopté à l'unanimité.

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Président.

Cela clôture l'Assemblée générale ordinaire. Nous allons ouvrir une Assemblée générale extraordinaire pour une proposition de modification des statuts et pour cela, j'appelle Christian DUPESSEY, le Vice-Président de l'Adm 74.

(Applaudissements)

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

- **Proposition de modification des statuts de l'Adm 74**

Monsieur Christian DUPESSEY, Vice-Président départemental de l'Adm 74

M. DUPESSEY.- Bonjour chers collègues, on m'a confié une tâche qui n'est pas forcément la plus sexy, comme on dit, mais qui est indispensable, il s'agit de réviser les statuts en prévision du renouvellement des élus qui va arriver dans quelques mois.

Vous vous rappelez que sous la présidence de Martial SADDIER, nous avons déjà modifié ces statuts afin de prendre en compte le redécoupage des cantons tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Plusieurs dispositions avaient été insérées dans le règlement intérieur de l'Adm, nous vous proposons dans un premier temps de regrouper ces deux documents, les statuts et le règlement intérieur, il n'y a pas un mot qui change, pour avoir un document plus simple.

Vous avez d'ailleurs pu prendre connaissance de cette proposition de révision grâce aux documents qui vous ont été transmis sur votre espace adhérent.

La première modification est formelle, elle est destinée à préciser que ce sont bien les maires et les présidents qui sont pris en tant que représentants de leur commune et pas en tant que personnes qui adhèrent à l'Association. Donc c'est bien une adhésion en tant que fonction et ce n'est pas X ou Y qui adhère, c'est une précision qu'il nous semblait important de noter.

Il est ensuite proposé d'ajouter un article relatif aux cotisations, preuve que c'est nécessaire suite à l'échange que l'on vient d'avoir, puisqu'il n'y avait pas d'article dans nos statuts relatifs aux cotisations. Il y a une phrase très simple que vous pouvez voir, qui rappelle ces éléments.

Mais la modification la plus importante qu'il faut noter est celle qui concerne les modalités d'élection des membres du Comité de l'Association des Maires.

Pour rappel simplement, nous aurons à l'occasion du prochain renouvellement du Comité 4 élus par canton plus 4 suppléants, et parmi ces élus, il doit y avoir un représentant d'une commune de moins de 3 500 habitants, un représentant d'une commune de 3 500 habitants et plus, un représentant d'un EPCI à fiscalité propre, avec, en plus, la parité obligatoire parmi les 4 membres du canton.

Cela fait toujours 72 membres titulaires au Comité et nous ne touchons pas à cette représentation des collectivités au sein de notre Comité.

Pour tenir compte de ce que je viens de vous dire, il nous apparaît que la seule modalité possible d'élection est, en lieu et place du scrutin uninominal, un scrutin de liste. Ce scrutin de liste permettra de respecter les éléments que j'ai notés, en particulier la parité.

La modification concerne donc la nécessité d'avoir un scrutin de liste et bien sûr, la liste qui arrivera en tête sera élue.

Pour le reste, chers collègues, il n'y a pas de changement particulier si ce n'est, comme je vous l'ai déjà évoqué, le regroupement des différents articles qui figuraient dans les statuts et dans le règlement intérieur, dans un seul document.

Tels sont les éléments qui sont soumis à votre vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Christian, pour cette intervention.

(Il est procédé au vote.)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

M. DUVAL.- *(Animateur)* Nous décidons de clore cette Assemblée générale extraordinaire.

Il est 10 heures 20, nous allons maintenant avoir un petit moment d'intervention de M. Pierre LAMBERT, le Préfet de la Haute-Savoie, qui a tenu à s'adresser officiellement aux congressistes, même s'il nous fera le plaisir de rester à la table ronde pour répondre.

Monsieur le Préfet, je vous invite à rejoindre le pupitre. Quand vous m'indiquez tout à l'heure le souhait que vous aviez qu'il y ait le maximum de questions et de temps disponible, si votre intervention pouvait tenir 10 minutes, cela arrangerait fortement ma carrière, je vous remercie. *(Rires)*

• **Intervention de Monsieur Pierre LAMBERT, Préfet de Haute-Savoie**

M. LAMBERT.- Votre carrière et peut-être la mienne d'ailleurs, qui sait ? *(Rires)*

Bonjour à toutes et à tous.

Je vais essayer de tenir en 10 minutes parce qu'il est 10 heures passées, je n'en suis pas responsable.

Merci, Monsieur le Président de l'Association Nicolas RUBIN, vous, votre Bureau, pour vos propos d'accueil, merci d'avoir salué les nouveaux Sous-Préfets, Wahid FERCHICHE, le Sous-Préfet de Saint-Julien qui vient d'arriver, Jean-Luc BLONDEL et Richard-Daniel BOISSON, qui est absent et que je vous prie d'excuser, la Secrétaire générale évidemment, et le sous-préfet de Bonneville qui est également absent.

Je vais également remercier M. le Président MONTEIL pour ses propos très favorables sur les rapports que nous avons et il faut qu'ils perdurent.

C'est le dernier congrès, je me dois quand même, par respect pour vous toutes et tous, de saluer les Parlementaires ici présents, Mesdames, Messieurs les Parlementaires Monsieur le Président MONTEIL, je l'ai dit, le président de l'Assemblée des Communautés de France, Monsieur Jean-Luc RIGAUT, le Président ACCOYER, le Président des Intercommunalités, les Maires, Conseillers municipaux, départementaux, régionaux, parce que c'est le dernier congrès de ce type avant le renouvellement municipal de mars prochain.

Je tenais à m'adresser à vous d'abord pour vous remercier ceux d'entre vous qui ne vont pas se représenter, je crois qu'il y a pratiquement 50 % de maires ou de conseillers municipaux qui envisagent de passer la main, vous remercier pour tout le temps que vous avez passé au service public pour l'intérêt des populations, de vos habitants, dont certains d'entre vous ont fait part dans le journal encore ce matin. Je sais la difficulté de votre tâche, il en sera question dans les tables rondes, je vais donc être bref sur ce sujet.

Encore une fois, ce remerciement est celui du Corps préfectoral de l'État local que je représente.

L'actualité nationale pèse lourd sur les travaux de cette Assemblée, notamment la réforme fiscale, le projet de loi Engagement et Proximité dont il va être question au cours des tables rondes, le projet de loi annoncé par Mme GOURAULT sur « décentralisation, différenciation, déconcentration ».

Je voudrais insister sur les priorités locales de l'État avant même que le tour de table revienne sur certains de ces aspects. J'en ai trois à vous signaler :

- L'adaptation de la présence d'un service public sur les territoires,
- la participation des collectivités locales à la transition écologique,
- votre contribution à la solidarité locale, puisque dans vos rôles de proximité, il faut s'intéresser aussi et peut-être surtout aux plus démunis.

Permettez-moi quand même, au cas où vous l'auriez oublié, qu'étant le représentant du Gouvernement dans le département, je me dois, avant même d'aborder ces trois thèmes rapidement, de répondre à quelques-unes de vos questions sur la réforme fiscale même s'il en sera à nouveau question tout à l'heure, puisque vous avez interpellé les parlementaires qui sont là au premier rang, il leur appartiendra aussi de dire ce qu'ils pensent de ce dossier sur lequel vous allez avoir à vous prononcer dans le vote prochain de la loi de Finances.

Clairement, avant même d'aborder rapidement ce point, je voudrais dire deux choses.

Les collectivités locales en France sont dans une bonne situation financière. Les rapports récents, y compris présentés aux Parlementaires, le montrent, les dépenses de fonctionnement progressent moins vite que les recettes de fonctionnement, les dépenses d'investissement croissent à nouveau de manière significative, plus 8 % cette année, et ceci en particulier grâce à l'effort de modération de vos dépenses courantes, et nous en savons gré, mais aussi de stabilisation des dotations financières de l'État depuis 3 ans ; dotations stables en DGF, arrêt de la progression du FPIC, Dieu sait que ce sujet était ici sensible, maintien à un haut niveau des dotations de l'État en matière d'investissement.

Et pour le Département de la Haute-Savoie, Mesdames et Messieurs, cela représente ni plus ni moins que quelques bagatelles : 350 millions d'euros tout compris dont la moitié en DGF, stable d'une année sur l'autre, le FPIC maintenu à un peu moins de 37 millions d'euros (niveau de 2017), dotation d'investissement de l'État à près de 13 millions d'euros, soit multipliée par trois depuis 5 ans, et ceci continuera encore l'année prochaine puisque les concours financiers de l'État vont augmenter de 600 millions d'euros si les Parlementaires votent le projet de loi de Finances tel que le Gouvernement l'a proposé.

La réforme fiscale, un mot rapide et, encore une fois, chacun pourra y revenir, c'est effectivement un engagement de baisse de la pression fiscale sur nos concitoyens, engagement du chef de l'État qui sera tenu.

Ce sont 18 milliards d'euros, vous le savez les uns les autres, environ 720 euros par ménage en moyenne, que cette suppression de la taxe d'habitation. Elle ne sera pas remplacée par un nouvel impôt, ce n'est pas, Monsieur MONTEIL les Shadocks, vous avez parlé du Sapeur Camembert, les Shadocks, pomper, pomper, pomper... Non, on arrête de pomper sur le contribuable. À un impôt, un autre impôt est restitué aux communes qui souhaitent avoir de l'autonomie, comme vous au Département, c'est vrai, autonomie financière : plus de taxe d'habitation prélevée par la commune, taxe foncière totalement prélevée par la commune.

Ce lien entre foncier, donc propriété, et commune est quand même un lien qui relève de la Révolution française, les « 4 Vieilles », les impôts ménages, cela a du sens.

Quant aux Départements qui perdent effectivement une part de leur autonomie financière, je vous demande simplement vous, Messieurs les Présidents des Conseils départementaux, en l'occurrence celui de la Haute-Savoie, de bien calculer le bénéfice peut-être que va vous procurer la TVA, impôt fortement dynamique. Certes, il sera péréqué au plan national, je ne pense pas qu'il sera territorialisé, sinon la Haute-Savoie serait encore plus riche,

TVA impôt dynamique, bien plus dynamique que la taxe foncière dans le Creuse, le Cantal et même la Corrèze ou peut-être la Dordogne.

Voilà le bien-fondé des décisions gouvernementales, chacun pourra y revenir et en juger.

Je vais aller beaucoup plus vite sur trois points.

La présence des services publics, l'enjeu est de construire ensemble un maillage adapté aux besoins des territoires de Maison France Services, dans lequel va s'inscrire la réorganisation de la Direction des Finances Publiques.

Ces Maisons France Services, c'est une des réponses qu'a faites le président de la République à la suite du Grand Débat auquel vous avez participé en début d'année. À l'horizon 2022, ce sont 1 500 maisons, soit une par canton en moyenne, qui verront le jour.

Il s'agira de rendre les services plus accessibles, polyvalents, professionnels et de meilleure qualité. Attention, l'exigence est forte : 2 agents d'accueil et d'accompagnement formés, 9 partenaires signataires parmi lesquels notamment la Poste - je salue les représentants ici présents -, les Caisses sociales, les collectivités locales, des horaires d'ouverture élargis, équipement numérique, informatique, locaux aménagés... Voilà l'exigence.

Au 1^{er} janvier prochain, 300 de ces maisons seront labellisées par le Gouvernement et le Premier ministre qui va les annoncer le 15 novembre.

Je ne sais pas aujourd'hui si mes 5 propositions seront retenues, nous avons proposé, à l'issue d'une concertation que nous avons eue avec le Président MONTEIL, ses services et ses élus et avec les demandeurs de Bonneville, Montriond, Sallanches, Gaillard et Filière, que ces 5 maisons préexistantes soient labellisées. La réponse le 15 novembre.

Une seconde vague de labellisation pourra être proposée pour l'année prochaine, une dizaine de projets nous ont été remis : La Balme-de-Sillingy, Rumilly, Thônes, Glières-Val-de-Borne, Saint-Jeoire, Cluses, Verchaix, Chamonix Mont-Blanc, Thonon et Passy.

Je vous invite, Mesdames et Messieurs les élus, ainsi que d'autres qui voudraient s'inscrire dans ce maillage, à vous rapprocher des sous-préfets d'arrondissement qui sont vos correspondants, peut-être vos conseillers, en tout cas qui vont expertiser avec vous les besoins et le contenu de ces projets dans le cadre d'une équipe projet départementale qui réunit l'Assemblée départementale des Maires de France et les maires ruraux. Et sur la base de cet examen conjoint, je proposerai une nouvelle liste à labelliser l'année prochaine si possible, en concertation avec vous et en fin d'année.

Monsieur LEVIN, qui est ici présent, Directeur des Finances publiques, pourrait mieux que moi vous dire que ce maillage, cette réorganisation territoriale des services publics, va bien sûr intéresser l'adaptation du réseau de la DDFIP, par exemple par l'accueil personnalisé que les agents des Finances publiques pourront donner à des particuliers dans des points de contact qui, au final, seront plus nombreux que les points de contact actuels, les Trésoreries.

D'ailleurs, certaines Trésoreries au niveau immobilier vont pouvoir s'inscrire dans cette dynamique des Maisons France Services, M. LEVIN est à votre disposition pour en discuter avec vous.

Au-delà, la réforme de la Direction des Finances publiques telle qu'annoncée par le ministre des Comptes publics, c'est une gestion comptable des collectivités locales dématérialisée, recouverte en 6 centres départementaux avec des agents formés experts et, c'est important que vous l'entendiez, au sein de chaque intercommunalité, un conseiller - au moins un, peut-être plus, à discuter, en tout cas un sûr - pour vous conseiller sur l'établissement de vos budgets.

Ainsi, les collectivités locales continueront d'avoir avec la Direction des Finances publiques des rapports suivis à la fois de conseil, de contrôle et d'amélioration des finances locales.

Deuxième thème, la participation des collectivités à la transition écologique.

C'est un sujet en soi tellement immense que je ne peux qu'effleurer rapidement trois sous-ensembles, sachant que le changement climatique et économiser les ressources font partie des exigences de tous et donc des collectivités, il faut pour cela maîtriser l'étalement urbain, il faut rénover de manière énergétique les bâtiments, il faut mieux gérer l'eau en quantité comme en qualité.

L'étalement urbain et désertification des sols est un enjeu qui est dans vos PLU ou PLUi, nous vous demandons de réduire les zones constructibles, ceci peut vous paraître exigeant, c'est une attente des responsables agricoles, des associations mais aussi un besoin partagé, notamment dans les CDPENAFF où vous êtes invités à présenter vos documents, de mieux gérer et d'économiser le foncier au bénéfice de l'ensemble de la transition écologique.

La densité est un vrai sujet, c'est vrai qu'on vous demande plus de densité mais il n'y a pas de densité type, cela dépend du contexte dans lequel cela s'inscrit, et l'urbanisme de demain sera plus dense mais acceptable par les habitants que s'il permet aussi de donner de la place à la nature en ville.

Il ne s'agit pas de recréer de grandes tours, de grands immeubles pas plus sur le lac d'Annecy qu'ailleurs dans le département, mais en même temps, il faut continuer à construire du logement, à répondre aux besoins de l'entreprise en économisant le mieux possible l'espace.

La rénovation énergétique est le deuxième sous-ensemble, rapidement dit, il faut répondre à une offre de conseil de proximité des particuliers dans un maquis de mesures et de moyens qui vont être réorganisés par les services de l'État et le Gouvernement, le crédit d'impôt, les aides de l'ANAH vont être transformés en prime.

Je vais simplement vous rappeler pour mémoire qu'avec le Conseil régional, une stratégie est en cours de définition qui devrait constituer un service public de la performance énergétique, nous vous en informerons au fur et à mesure de son avancée.

Enfin l'eau, le président du Comité de Bassin partagera, je pense, mon point de vue ainsi que le président MONTEIL, il y a de fortes tensions sur l'eau à prévoir dans les années à venir, cette ressource n'est pas infinie, pas plus que le foncier, et doit être gérée le mieux

possible et finement. Créer des retenues, créer des réserves, oui, mais pas n'importe où, n'importe comment et pour n'importe quel usage, des usages partagés qui sont du tourisme, notamment de montagne, mais aussi de l'habitat, de l'agriculture et de l'économie.

La troisième Conférence de l'Eau que nous allons avoir le 13 décembre reviendra sur ce sujet « eau et organisation ».

Enfin, ces trois thèmes : maîtrise de l'urbanisation, rénovation énergétique, gestion de l'eau, n'épuisent pas le vaste sujet de transition écologique. On pourrait parler de mobilité, et c'est important, de biodiversité. C'est en tout cas dans le cadre de vos Plans Climat Air Énergie Territoriaux que vous êtes en train de bâtir que tous ces enjeux doivent être posés et assumés.

Je remercie les dix intercommunalités qui se sont lancées dans ce travail, deux ont déjà été labellisés, Annemasse et Pays du Mont-Blanc, deux sont envoyés au Préfet de Région avec un avis favorable de ma part et devraient être signés rapidement. Je vous félicite pour cette dynamique qui est importante.

Dernier point, je vais être très court et pourtant c'est peut-être le plus important, votre implication, Mesdames Messieurs les Maires, élus, dans la solidarité locale pour les plus démunis.

Le Plan Pauvreté, Monsieur le Président MONTEIL, que nous avons signé ensemble en juin verra son prolongement bientôt dans le cadre d'une réponse à un appel à projets que nous sommes convenus de prendre en compte en faveur des personnes éloignées de l'emploi, notamment les rSa mais aussi les réfugiés statutaires, ceux qui ont un statut international, pour lesquels il faut gérer l'hébergement, l'apprentissage linguistique, l'appui à la recherche d'emploi.

Je remercie tout particulièrement le maire de Monnetier-Mornex, le maire de Gruffy, pour l'initiative qu'ils ont prise en la matière, je souhaite qu'il y en ait d'avantage bien sûr, en faveur des réfugiés.

De même qu'il en faut pour les personnes à la rue, je suis sensible, nous sommes sensibles avec les services de l'État aux mesures et moyens que vous mettez en place, vous aussi Président MONTEIL avec vos équipes, pour accueillir des personnes sans logement et de manière temporaire dans des centres conventionnés, ainsi que le font la mairie d'Annecy et la mairie d'Annemasse, un certain nombre de mairies, partout le maillage sur l'hébergement d'urgence a été complété, sur la vallée de l'Arve, le Chablais, Thonon, Évian, Saint-Julien et autour d'Annecy.

Les besoins alimentaires sont également là, je me permets quand même de vous dire que j'ai demandé à mes services de prendre l'attache des grandes surfaces car j'ai appris par la Banque Alimentaire que certaines grandes surfaces refusaient de donner leurs invendus à la Banque Alimentaire. Ce n'est pas normal. C'est une exigence morale. Ceux qui refuseront seront rendus publics et je vous demande, Mesdames Messieurs les Maires, de dire à vos grandes surfaces dans les contacts que vous avez au quotidien, qu'un peu de solidarité passe aussi par cette répartition des invendus.

Enfin, et je sais que le sujet n'est pas simple mais vous attendiez que j'en parle, donc j'en parle en 15 secondes, les grands voyageurs ou petits voyageurs ou voyageurs tout court, nous n'avons plus de médiateur, en revanche il y a encore des aires, il reste celles qui existent et celles qu'il faut créer.

Je sais qu'à la veille des élections municipales, ce n'est pas un sujet très populaire, c'est pour cela que ce n'est que pour mémoire, on se donne rendez-vous après, mais il faudra bien arriver à trouver des aires fixes d'accueil et des aires pérennes de grand passage, je sais que ceci vous soucie. Pourtant nous avons signé avec le Président MONTEIL, là aussi pour dire notre bonne collaboration, le schéma pluriannuel, il faut maintenant le mettre en œuvre.

L'État est à vos côtés pour accompagner vos projets, j'ai senti cette demande d'appui – et il va en être question dans les tables rondes -, en relation avec les deux associations de maires fin janvier-début février quand je vous ai réunis dans le cadre du Grand Débat. Je suis persuadé que là encore, la lumière va jaillir, non pas parce que mon propos est terminé mais parce que le moment de la pause est arrivé.

Merci de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Préfet Pierre LAMBERT, pour votre sens de la synthèse, vous avez été exemplaire.

Rendez-vous dans 30 minutes pour la table ronde.

(La séance, suspendue à 10 heures 40, est reprise à 11 heures 20.)

TABLE RONDE

« Le quotidien de l'élu local : quels enseignements faut-il tirer du mandat écoulé et comment faciliter l'exercice des mandats locaux ? »

- **M. Pierre LAMBERT**, Préfet de la Haute-Savoie
- **M. Christian MONTEIL**, Président du Conseil départemental
- **M. Nicolas RUBIN**, Président de l'Adm 74
- **M. Jean-Luc RIGAUT**, Président de l'Assemblée des Communautés de France
- **M. Christian DUPESSEY**, Vice-Président départemental de l'Adm 74

M. DUVAL.- *(Animateur)* Nous allons commencer notre table ronde, notre moment d'échange et de partage, je sais que vous l'avez commencé tous ensemble, nous

entendons que les discussions continuent, ce qui est bien, sur cette envie et ce besoin de partage collectif, c'est tout à fait l'esprit de ce moment.

L'Association a souhaité faire quelque chose d'interactif et de dynamique, il est évident que toutes celles et ceux qui sont dans la salle, vous avez votre mot à dire et nous attendons vos questions et vos témoignages. , il y aurait plusieurs manières d'aborder le sujet, nous avons souhaité faire quelque chose d'assez dynamique pour avoir plusieurs séquences. Vous savez comment cela se passe, on prévoit des thématiques et souvent on parle d'autre chose.

Néanmoins, pour animer cette table ronde, quatre petits films ont été réalisés avec des témoignages des uns et des autres, et on vous remercie d'avoir joué le jeu :

- ✓ Le premier va lancer la thématique du [quotidien de l' élu, des difficultés](#).
- ✓ Le deuxième parlera spécifiquement [des questions et des enjeux de la relation communes-intercommunalités](#), j'ai cru comprendre qu'il y avait matière.
- ✓ Le troisième évoquera [la perspective, l'avenir](#), ce dont les élus ont besoin aujourd'hui.
- ✓ Le quatrième sera en mode témoignage avec [des mots-clés](#).

Comme nous sommes dans des délais contraints et que le plus important est de respecter l'heure du déjeuner, nous allons pouvoir commencer tout de suite. Je demande à chacun de nos intervenants d'être très synthétiques et de réagir sur ce qu'ils verront.

Pour lancer le débat, je propose de regarder le premier film, je sais que certains l'attendent puisqu'ils vont se reconnaître.

(Projection du 1^{er} film)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Voilà une première proposition, j'ai vu les Parlementaires noter. Merci à celles et ceux qui ont témoigné et consacré du temps, c'était important et agréable d'avoir un échange entre pairs.

Nous sommes dans ce que vous évoquiez dans votre discours ce matin, Monsieur le Président, l'engagement, l'humilité, la passion, mais aussi dans la complexité, le quotidien, la confiance.

De manière rapide et informelle, je demande une mini-réaction des uns et des autres sur ce premier film et surtout, je demande à la salle de se préparer à réagir et à témoigner pour que l'on ait un échange interactif.

Un premier élément de réponse.

M. LE PRESIDENT.- Je vais aller très vite et laisser la parole à nos invités sur ces tables rondes.

Les messages qui sont projetés sont des messages de sincérité par des personnes qui ont beaucoup donné, qui font part d'une expérience mais qui ne sont pas négatives dans l'absolu, elles font des propositions et elles attendent d'être entendues. Nous sommes dans l'aspect constructif des choses, nous sommes aussi là pour cela.

M. DUPESSEY.- Je partage la même impression. Nous sommes tous, élus locaux, interrogatifs sur un certain nombre de domaines, nous avons besoin de clarification, de savoir où l'on va, nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir dans le débat.

Mais nous avons aussi une expérience qui est à prendre compte, nous avons besoin d'être écoutés par rapport à cette expérience. Je retiens notamment les propos de Jean NEURY avec deux points essentiels.

Tout d'abord l'affaire des normes, je crois que la réaction de la salle l'a montré : une norme nouvelle, donc une norme de moins, c'est le slogan que l'on pourrait mettre en place.

Et puis notre département est spécifique, la région que je représente dans ce département est encore plus spécifique, nous sommes bloqués sur un certain nombre d'initiatives parce que les décisions prises sont les mêmes partout en France.

J'ai entendu le président de la République parler d'expérimentation, je souhaite que cela devienne concret. Nous avons besoin de la liberté d'expérimenter sur un certain nombre de domaines, c'est sans doute une des pistes qu'il nous faut approfondir.

Quand je fais allusion à nos rapports avec nos amis Suisses, nous travaillons avec eux tous les jours, il est important de le savoir.

Une seule anecdote : nous avons beaucoup travaillé sur un institut de formation des soins infirmiers que nous voulions transfrontalier, nous avons passé des années à convaincre nos amis Suisses, lorsqu'ils ont été convaincus, le point d'achoppement a été qu'on ne savait pas le statut des professeurs suisses qui allaient intervenir en France. C'est la raison pour laquelle cela n'a pas eu lieu. Voilà un exemple où le droit à l'expérimentation aurait pu solutionner les problèmes.

M. DUVAL.- (*Animateur*) Partir du terrain, du territoire, des spécificités.

Ce que je vois aussi souvent dans certaines Assemblées générales, c'est que sur les normes, c'est à la fois la complexité mais aussi le fait que parfois, il y a des contradictions dans les normes : on s'engage sur quelque chose et deux ans après, il y a une nouvelle norme. Beaucoup d'élus disent : « On va peut-être attendre, si cela change encore, on ne sait pas où l'on va », un problème de direction.

Y a-t-il d'autres témoignages ?

M. REY.- (*Maire de Sevrier*) Je rebondis sur ce que vient de dire Christian, il y a trop de normes et elles sont contradictoires. Je ne le dirai pas à Monsieur le Préfet qui a compris cela un peu mieux que son prédécesseur. Je ferme la parenthèse.

Nous sommes soumis à la loi Littoral qui nous dit la chose suivante : Sevrier est une commune du bord du lac d'Annecy et nous devons freiner l'urbanisation. Par ailleurs, nous avons plus de 3 500 habitants, la loi SRU nous dit qu'il faut faire des logements sociaux, 25 % de nos logements habités à l'année.

C'est mission impossible, tout le monde le sait, on paie des pénalités parce qu'on n'a pas le nombre de logements sociaux.

Je ne ferai pas de commentaire, Monsieur le Préfet, vous nous y avez obligés, sur des terrains qui n'étaient pas destinés au logement social... D'un côté on nous dit « attention, ne construisez pas », de l'autre, « il faut construire parce que vous n'êtes pas dans la norme des 25 % ».

Comment fait-on pour régler ces problèmes ? Je suis de ceux qui pensent qu'il faut qu'il y ait une instance au Département, entre les services de l'État et les élus, qui puisse juger de chaque cas particulier et apporter des solutions.

On vient de dire que la loi votée à Paris ne peut pas s'appliquer du nord au sud et de lest à l'ouest de la même façon, les territoires sont différents, il faut que l'intelligence fasse régner le même ordre républicain. Merci.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- (*Animateur*) Merci à vous. C'est une question pour Monsieur le Préfet.

M. LAMBERT.- Je ne vais pas être très long, Monsieur le Maire a raison sur le fait qu'il faut essayer de trouver des souplesses locales, on peut revenir deux secondes sur Sevrier comme un exemple intéressant.

Mais plus généralement, vous évoquez Mesdames Messieurs les élus, Mesdames Messieurs les Maires, la question de la rigidité des normes.

Sachez d'abord qu'il y a un engagement gouvernemental que quand une norme apparaît, deux soient supprimées. Je ne peux pas dire si statistiquement c'est le cas mais l'engagement est déjà pris.

Ensuite, vous parlez de lois mais on ne parle pas des mêmes, les lois sur l'environnement, la loi NOTRé, la loi SRU, je vous rappelle que la loi SRU remonte à presque 20 ans, la loi NOTRé est plus récente, considérée comme rigide, et les lois sur l'environnement sont aussi le fruit d'une large concertation avec un certain nombre de groupes d'acteurs, on vous demande en effet de prendre en compte davantage le milieu, les procédures ; la procédure IOTA par exemple, qu'évoque Jean NEURY, Président de Thonon Agglomération, est arrivée

pendant qu'il avait son projet d'une zone d'activité il y a dix ans. Monsieur le président d'Agglomération d'Annecy a un peu les mêmes sujets.

Pour Sevrier, je pense que ce que l'on fait est intelligent, ce n'est pas parce que mon prédécesseur était bête, je tiens à le dire, personne ne peut être bête dans le Corps préfectoral, ce n'est pas cela, c'est qu'on trouve les limites d'un système. La loi SRU est rigide, dans le Grand Débat, nous nous sommes vus à deux reprises, tous m'ont dit « c'est trop rigide, on n'y arrivera pas. » Effectivement, on n'arrivera pas à faire 25 % de logements à Sevrier pas plus qu'à Saint-Jorioz. Prenons acte de cela.

La proposition de l'Agglomération d'Annecy est de mutualiser l'effort des communes sur l'ensemble de l'agglomération, c'est ce qui a été présenté au ministre DENORMANDIE, nous attendons sa réponse. Avec le DDT nous avons fait cette démarche concertée avec vous, avec le président de l'Agglomération, j'espère qu'il saura entendre le message que l'effort sera consenti non pas par ces deux communes mais par l'ensemble des communes de l'agglomération, et que l'objectif de logement social sera satisfait, puisque c'est de cela dont il s'agit, avec une économie au bon endroit parce que saturer les rives du lac, bétonner, ce n'est pas une réponse.

Je pense que nous sommes tous d'accord sur l'analyse, nous attendons maintenant un peu de souplesse dans la mise en œuvre.

La souplesse n'existe pas vraiment aujourd'hui dans les textes, c'est au plan local, en concertation entre nous qu'il faut la trouver. Malheureusement, le droit de dérogation dans la Constitution est très limité, très encadré, il y a deux articles qui le permettent. Peut-être la loi en préparation de Mme GOURAULT, mais qui ne sera discutée qu'au semestre prochain au Parlement, « 3D - Différenciation, Décentralisation, Déconcentration ». Déconcentration... les préfets, toujours les préfets, encore des préfets... de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. Merci.

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci pour ces précisions. Y a-t-il d'autres commentaires, questions ou témoignages dans la salle ? Loïc HERVÉ.

M. HERVE.- Bonjour à tous.

La question des normes est beaucoup revenue dans la vidéo, il a été évoqué le nombre de normes, l'accroissement du nombre de normes, ce n'est pas toujours la loi qui crée les normes mais souvent le pouvoir réglementaire ou le droit Européen.

Mais ce dont vous vous plaignez le plus, c'est des changements de norme, c'est-à-dire qu'au cours d'un même mandat la règle va changer plusieurs fois. Entre nous, parfois même à la demande des associations d'élus qui vont demander qu'une erreur soit modifiée ; je prends l'exemple de l'eau et de l'assainissement, on n'a pas cessé de modifier les dates, les conditions.

Il y a un élément qui est très présent dans le texte qui arrive devant l'Assemblée nationale « Engagement et proximité » défendu par Sébastien LECORNU, c'est la question du « rescrit ». Parce qu'une des questions importantes que vous vous posez est la question de l'interprétation des normes et souvent des contradictions qui peuvent exister entre différents avis venant de différents services de l'État.

La proposition du Gouvernement, qui comprend en elle-même un vrai risque, est la question du rescrit et la capacité que vous aurez en tant que maires, une fois que la loi sera promulguée, de demander avant la prise d'une délibération l'interprétation d'une norme au préfet, le préfet vous répondant dans un délai donné, qui est encore à définir entre l'Assemblée et le Sénat. Et une fois qu'il a dit le droit, le préfet s'interdit lui-même de déférer l'acte administratif au Tribunal administratif. L'interprétation qui vous a été donnée au moment de la prise de délibération permettra que la décision puisse être prise et qu'elle puisse produire tous ses effets.

C'est une très bonne idée selon moi, c'est extrêmement risqué puisque cela suppose que l'ensemble des préfetures prennent le risque de l'interprétation, que cette interprétation soit bien la même dans le Tarn-et-Garonne, dans le Haut-Rhin et en Haute-Savoie et que dans le même département, le même problème de droit donne lieu à la même interprétation de la part des services de l'État.

Je pense que c'est une avancée, une marque d'engagement, de risque pour le corps préfectoral de prendre cet engagement sur une norme.

Nombre de normes, changement des normes et interprétation des normes, ce sont des éléments importants du texte « Engagement et Proximité » tel qu'il est sorti du Sénat, on verra ce que les députés en feront, et c'est pour cela que je voulais faire cette précision sur cette question des normes.

M. DUVAL.- (*Animateur*) Merci beaucoup. Y a-t-il d'autres interventions, témoignages ?

M. DUVERNAY.- (*Conseiller départemental du canton de la Roche sur Foron*) Je rebondis sur l'intervention du président du Conseil départemental par rapport à la suppression de la taxe sur le foncier bâti au bénéfice des communes.

Durant l'année, le Département de la Haute-Savoie a aidé les communes à hauteur de 77 millions dans leurs projets. Si on perd cette ressource, cela s'apparentera à une mise sous tutelle des Départements qui auront insuffisamment de ressources. Nous avons le sentiment d'aller vers une suppression des Départements, c'est un peu dans la logique des choses, peut-être pas administrativement mais au niveau de la levée de l'impôt.

Qui va aider nos communes rurales ? Qui va sillonner le département pour aller trouver les maires des communes rurales pour les aider dans leurs projets ?

J'ai la chance d'être vice-président délégué à la voirie, je peux vous dire que je sais ce que c'est que sillonner le département pour aller voir les élus pour les aider dans leurs projets. Si demain le Département est sous tutelle et n'a plus les moyens de le faire, qui va aider toutes ces collectivités à réviser leurs projets ?

J'interroge les parlementaires : comment allons-nous avancer sur ce dossier ? Nous voulons protéger nos départements, faire en sorte que nos communes rurales essentiellement puissent continuer aujourd'hui ou demain à réaliser tous leurs projets.

Le Département est un partenaire incontournable, non seulement il est partenaire mais il y a entre les communes et le Département une véritable osmose pour travailler tous ensemble pour le développement de ce département.

(Applaudissements)

Mme DUBY-MULLER.- Je voulais faire une intervention qui va dans le sens de l'intervention de M. DUVERNAY sur la réforme de la fiscalité, en particulier de la taxe d'habitation. C'était en effet une décision d'Emmanuel MACRON, un élément de sa campagne, une promesse de campagne qu'il a mise en application.

Pourtant, cette taxe d'habitation incarne une proximité précieuse entre le contribuable local et les réalisations du maire. On peut considérer que la taxe d'habitation a un caractère injuste mais dans les faits, on avait déjà 20 % de dégrèvement et 23 % d'exonération, il y avait déjà 43 % des Français qui ne la payaient pas.

Cette suppression a un coût, elle coûte 17 milliards d'euros pour l'État. Et c'est finalement une mauvaise mesure malgré la compensation, qui ne se fait pas à l'euro près, contrairement aux engagements qui avaient été pris pour les collectivités.

Dans le PLF 2020, il va y avoir une perte de 400 millions d'euros avec à la fois la non-revalorisation forfaitaire des valeurs locatives en fonction de l'inflation, c'est un montant d'environ 250 millions d'euros par an, et l'annulation des effets de l'augmentation des taux qui avait été décidée en 2018 par les communes et les EPCI.

Au final, cela va poser des difficultés pour les Départements puisque le Gouvernement a également décidé d'affecter la part départementale de la TFNB aux communes, les Départements vont perdre une ressource précieuse, et c'est également une menace qui risque de diviser nos échelons plutôt que de les ressouder, je ne peux que le regretter.

Comme l'a rappelé Denis, il y a une très bonne synergie dans notre département entre le Conseil départemental et les collectivités, communes ou intercommunalités, et là, je ne sais pas ce qui va se passer, cela va être une perte extrêmement importante et c'est également l'affaiblissement d'une collectivité de plein exercice.

En tant que Parlementaire, je ne peux que le regretter. Avec Martial SADDIER, nous avons voté des amendements qui ne modifiaient pas la fiscalité des Conseils départementaux, nous sommes particulièrement inquiets pour la suite et je tenais à le souligner,

ce n'est pas l'ensemble des parlementaires qui a voté cette mesure du projet de loi de Finances pour 2020. Merci.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci à vous.

Pour que l'on puisse enchaîner, je vous propose que l'on regarde le deuxième film qui a été préparé, qui porte notamment sur les relations communes-intercommunalités mais vous pourrez échanger comme vous voudrez après en fonction de ce que vous allez voir.

(Projection du 2^{ème} film)

M. DUVAL.- *(Animateur)* La question des relations, de la confiance mais surtout du projet de la mutualisation, peut-être Jean-Luc RIGAUT, à la fois comme président du Grand Anancy et par rapport à vos fonctions à l'ADCF, avez-vous quelque chose à rajouter ou en réaction ?

M. RIGAUT.- L'intercommunalité est au cœur de notre thématique et dans la tête de tout le monde.

L'intercommunalité a bousculé les habitudes. Si on tire le bilan de ce mandat, le grand big-bang territorial avec la mise en œuvre de la loi NOTRÉ au 1^{er} janvier 2017 a suscité pas mal de difficultés, de charge et de surcharge de travail aux élus, de repositionnement des habitudes et a modifié profondément le paysage.

On entendait tout à l'heure évoquer les normes, la nécessité de stabiliser les organisations, une des premières demandes est effectivement de stabiliser les périmètres, on peut encore changer de périmètre mais nous souhaitons que ce soit un acte volontaire de la part des territoires et non plus imposé par une loi ou une prescription d'État, que cela devienne des choix d'organisation territoriale.

Il y a plusieurs vérités en fonction du prisme : quand on est maire on dit que l'intercommunalité, c'est compliqué, on n'a plus de pouvoir, quand on est au sein de l'intercommunalité, on se dit que c'est un espace de partage de moyens, de rééquilibrage, de solidarité, quand la gouvernance s'installe bien. C'est un des enjeux de la loi Engagement et Proximité qui arrive pour clarifier là où cela ne fonctionne pas bien. Je vois comme Président national que globalement, 20 % du territoire fonctionnent très bien, 20 % ne fonctionnent pas bien du tout, le reste est dans l'entre-deux. Là où cela fonctionne bien, c'est parce qu'il y a un pacte de gouvernance qui est bien établi.

Je prends le modèle d'Anancy parce que je le vis au quotidien avec les 34 communes, il y a 33 maires et les maires délégués qui sont dans la salle ici, l'enjeu de la Conférence des Maires qui se réunit une fois par mois, c'est un pour un, le maire d'Anancy

Commune Nouvelle 132 000 habitants représente autant que le maire d'Entrevernes avec ses 500 ou 600 habitants, et on parle ensemble des stratégies des territoires.

Quand la gouvernance est fluide, quand c'est bien organisé, quand le maire de la commune principale parle de ses problèmes et partage ses difficultés avec les maires ruraux, que ce n'est plus chacun dans sa commune, « c'est ma commune, c'est moi qui décide », mais que l'on ouvre les sujets, soudain cela va mieux. On arrive ensuite au Conseil communautaire, *in fine* c'est moins un espace d'échange et de dialogue si le travail a été fait en amont.

Le deuxième grand sujet qui me semble important, la loi Engagement et Proximité le précise, c'est l'intérêt des Conseils communaux à l'intercommunalité. Pour le faire, ouvrons nos commissions intercommunales aux conseillers communaux qui le souhaitent, partageons, faisons en sorte que la production, là où se décident, s'orientent les politiques publiques de notre territoire, soit portée par ce mixage des deux.

Bien sûr, au final ce sont les conseillers communautaires qui votent mais si tout est préparé dans cette organisation très « co-construite », c'est le mot à la mode mais au-delà, c'est une réalité de territoire aujourd'hui, en général cela va mieux.

Je voudrais juste compléter sur ce qui me semble être au niveau national la vérité de l'intercommunalité. Partout elle fonctionne bien aujourd'hui. C'est cette loi qui va en préciser les contours pour donner les modèles, en demandant aux ministres et aux parlementaires de donner la loi-cadre mais que la loi ne soit pas trop bavarde, de ne pas nous expliquer comment il va falloir organiser ou convoquer ici ou là les acteurs, c'est un peu une tendance.

La vérité, c'est que l'intercommunalité aujourd'hui est probablement la meilleure manière de préserver l'intérêt et la vitalité des communes. En étant clair, et je défends cela, que l'on arrête de détricoter la loi NOTRé, simplement on se l'approprie, on arrête de tout vouloir lui faire dire.

Qui remettrait en cause que les compétences économiques, c'est mieux quand c'est le bassin de vie ou l'intercommunalité qui les porte ? La mobilité, l'aménagement du territoire, cela a été dit et surtout chez nous, l'environnement, qualité de l'air, qualité de l'eau, traitement des déchets, collecte, c'est plus cohérent, c'est mieux quand c'est l'intercommunalité qui les porte ? Personne.

C'est vraiment ce message que je voulais passer. Ce rapport peut très bien être construit si on stabilise les choses. Je fais très politique, pardon, souvent avant les élections, comme avant les élections européennes, les élections communales, il faut toujours trouver que si cela ne s'est pas bien passé, c'est la faute à l'intercommunalité. Cela aide.

Je pense que tous les élus ont une forme de responsabilité. Nous maires, nous élus communaux qui allons nous représenter pour ceux qui se représentent, quand le bulletin de vote sera mis, des élus, avec le mode du fléchage, seront par votre volonté élus à l'intercommunalité. Au lieu de dire que cela ne fonctionne pas, notre responsabilité est de dire : « Regardez, dans mon programme électoral, il y a des parties qui ne concernent pas uniquement ma commune mais le territoire et voilà dans quel sens j'ai envie d'aller avec l'ensemble du territoire. »

Quoi de mieux que porter un projet de territoire pour faire cela ? C'est-à-dire avoir une vision partagée du territoire. Et là aussi, au niveau national, partout, j'ai vu que lorsque des projets de territoire sont en cours de construction ou ont été réalisés, cela fonctionne mieux, projet coconstruit aussi avec les habitants. Et si ce n'est pas fait, les engagements électoraux qui arrivent sont aussi une belle occasion de commencer à ouvrir à cela et d'intéresser la population à ce projet de territoire ; comment, vers quoi veut-on aller collectivement ? Où les élus ou les équipes municipales qui prendront le manche veulent accompagner, organiser, diriger, faire des choix ou des arbitrages ? Cela, c'est intéressant.

Je voudrais juste raccorder cela aux enjeux parce que cela a été dit tout à l'heure, l'État au service des territoires, je crois beaucoup à cela aussi.

Nous en parlons souvent, Monsieur le Préfet, c'est l'exemple de l'Agglomération d'Annecy où l'on s'est engagé dans un contrat « Territoires d'industrie » parce que l'économie, l'emploi et le développement économique sont majeurs sur toute la Haute-Savoie mais également sur le bassin annécien.

Nous nous sommes engagés dans un contrat de transition écologique parce que nous savons que c'est très sensible sur tout le département et particulièrement sur le bassin d'Annecy.

Nous allons probablement faire un global avec un contrat de transition écologique et d'industrie en même temps parce que c'est bien vers cela que l'on doit tendre pour répondre aux préoccupations d'équilibre des territoires, de préservation des sols, tout ce que vous connaissez par cœur.

Nous le faisons avec l'État mais c'est l'État au service des territoires, et nous avons pu le faire parce que notre territoire est clair dans ce qu'il veut faire, dans ses orientations partagées avec les habitants, cela s'appelle porter un projet de territoire et aujourd'hui, l'État devient accompagnant. Et là, on rejoint les grands enjeux de la contractualisation.

Au niveau national, au sein de l'Association des Communautés de France, plusieurs d'entre vous étaient à Nice pour notre grand rendez-vous national, nous faisons la promotion d'un projet territorial global. Puisque tout est contractualisable aujourd'hui, on dit stop, trop d'appel à projets, ce sont toujours les mieux organisés qui passent avant. Faisons un contrat de territoire global avec chaque EPCI, avec chaque bassin de vie et autour de ce contrat, il y a l'enjeu financier, cela s'impose à tous.

Je suis intervenu tout à l'heure sur le sujet des finances parce que cela me préoccupe, comme tout le monde. L'enjeu financier s'impose à tous, c'est un volet du contrat territorial global, l'enjeu des contrats de transition économique et écologique concerne tout le monde, toutes les communes seront concernées à leur manière, et il y a des enjeux à la carte : d'industrie pour les plus urbaines, de ruralité, d'université pour ceux qui en ont, et l'État peut se mettre au service des territoires dans cette forme de contractualisation.

Telle est la vision que l'on porte aujourd'hui et quand on la décline correctement, je pense que le couple commune-communauté peut très bien fonctionner.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- (*Animateur*) Merci, Président.

Christian DUPESSEY, vous êtes aussi président d'Annemasse Agglomération et maire, cette relation vous touche particulièrement ?

M. DUPESSEY.- Je partage sur les grands objectifs. J'aime beaucoup parler du bloc communal qui rassemble les compétences des communes plus les compétences de l'intercommunalité. C'est-à-dire parler de complémentarité, d'ajout, d'addition et ne pas ressentir que lorsqu'une compétence est prise d'un côté, on la soustrait à l'autre. Tout simplement, que l'on essaie de faire en sorte que cette compétence soit la plus efficace, la plus économique aussi, qu'il y ait des possibilités de mutualisation.

Nous sommes dans une démarche où, si l'on sait conserver la proximité, donc le rôle du maire et des élus des communes, et la capacité à agir au niveau de l'intercommunalité sur de grands projets, on a trouvé un juste équilibre.

Je me permets de prendre l'exemple de l'agglomération que je connais le mieux, Annemasse Agglomération, nous sommes arrivés à quelque chose de tout à fait intéressant, parce que nous avons aussi un projet de territoire, c'est sur la base d'un projet de territoire que l'on agit, si on n'a pas de projet de territoire, si on fait du coup par coup, on arrive à des oppositions.

Ce projet de territoire est fait d'actions. Nous avons non pas inventé un mot, mais une méthode de travail que l'on a appelée « le consensus de projet », pas le consensus mou, c'est-à-dire que l'ensemble des communes, des conseillers communautaires sont d'accord sur un projet et une fois qu'on est d'accord sur le projet, on fonce. C'est comme cela que l'on arrive à faire des projets d'importance dans une Agglomération de moins de 100 000 habitants avec un tramway, une gare, un nouveau quartier, des voies vertes etc., vous savez ce qui se passe sur le Genevois français.

C'est aussi la conséquence de la manière dont on gère l'agglomération. La place de la commune dans le Conseil communautaire, dans le Bureau, est indispensable. Nous avons un Bureau où tous les maires sont représentés, sauf quand quelqu'un ne veut pas l'être, et où la ville-centre n'a pas plus d'élus que les autres communes dans le Bureau lui-même.

(Applaudissements)

On a une équité. Moi qui suis maire de la commune-centre, je ne me sens pas privé d'importance puisqu'on agit sur un projet qui nous est commun. À partir de là, on avance de manière importante.

Comme tu l'as dit, il faut associer les Conseils municipaux, c'est sans doute le plus compliqué, il faut le dire, ce n'est pas toujours facile, même quand on fait comme on l'a fait, on a ouvert les commissions aux conseillers municipaux.

Ce qui compte dans le rapport intercommunalité-commune, c'est de ne pas poser la question en termes de rapport de force mais toujours en complément pour l'intérêt général.

M. DUVAL.- (*Animateur*) Merci, Christian. Je crois que votre voisin, président du Conseil départemental, voulait intervenir, puis Monsieur le Préfet quelques mots dans la foulée.

M. MONTEIL.- Les conseillers départementaux, le président du Département, nous sommes des observateurs qui suivent de très près cette notion de relation entre les collectivités.

Le passage de la commune à l'intercommunalité ne s'est pas fait suffisamment avec l'appui, le soutien et l'intégration de la volonté des maires et des exécutifs locaux. Je revendique cette déclaration, vous pouvez me siffler si vous voulez, je crois que nous avons quelque part oublié un élément en cours de route, nous sommes en train de le rattraper avec la Conférence des Maires et c'est très bien.

Nous n'avons pas suffisamment respecté le choix des élus. J'aurai une proposition à faire, c'est la suppression de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale parce qu'elle n'a servi à rien sauf à créer des fractures dans notre territoire en Haute-Savoie.

(Applaudissements)

Quand on aura dit tout cela, je ne cherche pas à savoir si le meilleur couple c'est commune-intercommunalité ou commune-Département, Région-intercommunalité-Département, nous sommes condamnés positivement à avancer ensemble.

Ce que l'on fait en Haute-Savoie, Monsieur le Préfet, vous en êtes témoin, avec vous on le fait de façon formidable, avec une Région qui intervient, on la voit beaucoup, on sait qu'elle existe... c'est entre nous, mais elle intervient et c'est très bien, avec également un Département qui est là au quotidien, des communes, des intercommunalités, l'État qui est présent, la vie est belle parfois, on peut le dire, non ?

M. LAMBERT.- La vie est belle et les lendemains vont chanter.

Dans ce débat, l'important, au cœur des trois thèmes que vous avez tenus, est la question d'équilibre, des niveaux. Le Gouvernement actuel ne veut plus supprimer de niveaux, que ceci soit compris.

Manuel VALLS, cher Monsieur DUPESSEY, avait un peu vite peut-être, quand il a présenté le programme du Gouvernement dont il était chargé, parlé de la suppression des Départements. Il n'en est plus question, Monsieur DUVERNAY, vous pouvez dormir tranquille.

La question est une question d'équilibre.

Jean-Luc RIGAUT a posé la bonne question, la loi NOTRÉ en effet a conforté le rôle économique des Régions en matière de transport et a conforté le rôle des intercommunalités en termes de mutualisation des moyens sur un territoire, sur un bassin de vie. Tout ceci a été fait un peu à marche forcée, les Régions ont été créées, 5 ans, cela passe vite, il a fallu faire les grandes Régions, les grandes intercommunalités. Moi qui étais préfet dans un autre département, je peux vous dire que j'en ai bâti des intercommunalités, pas à la hussarde, en concertation, parce qu'il y avait l'objectif de la loi, un calendrier, il fallait le respecter.

Aujourd'hui, retour à l'équilibre, Nicolas RUBIN, vous avez parlé dans votre propos introductif d'un sentiment de dépossession. Tout ce dont on parle, c'est essayer de retrouver un équilibre en faveur de la commune sans nier le rôle intercommunal en matière économique, de transport, de développement du territoire et d'aménagement mais redonner à la commune ce qui est le socle local, avec une compétence générale que vous conservez, compétence générale où il vous faut des moyens.

Les moyens fiscaux, vous les aurez puisque, si le Parlement vote cette fameuse réforme dont vous dites tant de bien les uns les autres, vous aurez toujours l'impôt à prélever qui sera celui de la taxe foncière. Le Département va avoir en retour la compensation, on ne vous met pas sous tutelle, c'est vous qui gérerez le budget normalement, vous gérerez votre budget départemental avec le retour de TVA qui correspondra exactement, à l'euro près à ce que vous aurez perdu en termes de fraction, de fraction seulement, de taxe foncière. Je n'avais pas pensé que ce sujet était si sensible. Et il vous reste les droits de mutation.

Le plus important dans mes propos, c'est qu'il faut trouver encore des aménagements sans revoir l'armature ; loi NOTRÉ, on a parlé de la loi SRU, avec quelques aménagements possibles, la loi NOTRÉ est ce qu'elle est. Il faut des réponses à ces irritants. Dans le projet de loi de Sébastien LECORNU, il me semble qu'il y en a. Il y a à redonner au Conseil des Maires un rôle au sein de l'intercommunalité, une consonance.

Il n'est plus question d'élire les représentants des intercommunalités au suffrage universel direct, comme cela avait été envisagé, ce qui aurait été une négation des communes, mais au contraire de renforcer la place des communes au sein de l'intercommunalité, comme on renforce la place des communes dans le maillage national avec des moyens financiers supplémentaires.

Conseil des Maires, possibilité de redonner à des communes des compétences, cette fameuse compétence Eau et Assainissement. On cherche le sujet, on diffère... 2026... on met une minorité de blocage... La meilleure des réponses, c'est également ce projet de loi, c'est que l'intercommunalité décide de donner à telle ou telle commune cette compétence par discussion entre elles, en toute intelligence du territoire, intelligence collective, celle du territoire. Si certaines communes sont mieux placées pour gérer l'eau parce qu'elles ont investi, je le vois dans le Chablais, vous savez à qui je pense, Nicolas RUBIN, qu'elle le fasse si l'intercommunalité est d'accord, on ne va pas pour cela reprendre à l'intercommunalité ce qui est de sa compétence car les réseaux d'eau et d'assainissement, cela coûte, il faut le faire à l'échelle du bassin et pas de la seule commune.

Certaines communes ont pris les devants, ont investi, il faut comprendre qu'aujourd'hui elles veulent avoir le retour de leur investissement, c'est à discuter entre commune et intercommunalité, je répète, question d'équilibre, question de solidarité territoriale et d'intelligence territoriale collective.

(Applaudissements)

M. LE PRESIDENT.- Je voudrais rajouter un élément sur les propos de Monsieur le Préfet, sur l'eau, mes propos ne sont ni plus ni moins que : ne nous pressez pas trop à aller trop vite parce qu'il y a des compétences qui doivent s'installer dans le temps avec la concertation des territoires, l'avis récolté de tout le monde, nous irons de toute façon mais ne vous pressez pas trop parce que, comme je l'ai dit tout à l'heure, quand il y a un problème d'eau, on frappe à la porte de la commune parce que c'est un besoin urgent.

Mais nous y arriverons, avec de la concertation, de l'écoute et la connaissance parfaite des complications de chaque collectivité.

M. DUVAL.- *(Animateur)* Une réaction dans la salle.

M. ROSEREN.- *(Député du Mont-Blanc, ancien maire des Houches)* Je voudrais dire un mot sur l'intercommunalité et revenir sur la taxe d'habitation, comme je suis à la commission Finances, je voulais apporter quelques compléments.

Sur l'intercommunalité, je ne vais pas redire ce qui s'est dit.

Sur l'eau et l'assainissement, nous en avons beaucoup parlé, on n'arrête pas de repousser les dates. Aujourd'hui, la règle est claire : chacun s'organise comme il a envie avec son voisin, même si ce n'est pas la même intercommunalité, et c'est bien car il faut laisser les élus choisir comment s'organiser.

Nous avons un département, Monsieur le Président, qui est très touristique et aujourd'hui, nous avons un problème de représentation au sein des intercommunalités de petites communes qui apportent beaucoup en termes de budget et qui souvent, ont une représentation faible.

Je suis très content de la loi Engagement et Proximité avec Sébastien LECORNU, cette conférence des maires va être stratégique. Je reprends vos propos, Monsieur RIGAUT, il faut que les maires discutent ensemble et après, cela se passe au niveau de l'intercommunalité. Mais nous avons une sous-représentation des stations touristiques de Haute-Savoie dans leur intercommunalité, souvent au détriment du tourisme.

Un mot sur la taxe d'habitation. Nous avons voté la suppression pour 80 % des Français de la taxe d'habitation, c'est fait pour la dernière tranche à partir de 2020, sur les 20 % restants, nous voterons sûrement à la fin de cette année le budget qui décide de supprimer en

2023 la taxe d'habitation pour tout le monde. C'est très bien pour le pouvoir d'achat. Que ce soient les 80 % ou les 20 % restants, les maires ne s'inquiètent pas.

Peut-être une rectification, Monsieur le Président, quand vous dites que l'on est sur une compensation, ce n'est pas le cas ; « compensation, piège à con », cela me plaît beaucoup, les anciens maires connaissent ce que l'on a connu, la taxe professionnelle où l'État a compensé à l'euro près, sauf qu'il avait oublié que c'était une taxe tellement efficace qu'on a perdu la progression de la taxe. Donc effectivement, « compensation piège à con » pour la taxe professionnelle, c'est vrai.

En revanche, pour la taxe d'habitation, c'est un dégrèvement, l'État s'est engagé et il l'a fait, et tous les maires qui sont ici n'ont pas vu diminuer d'un euro leur taxe d'habitation parce que l'État a compensé à l'euro près et c'est bien un dégrèvement. Et ce sera pareil pour les 20 % restant.

Quid du Département ? Je vous ai écouté, Monsieur le Président. Il y a 15 milliards à trouver pour compenser les Départements. Le choix qui a été fait est le bon parce qu'on est sur une fraction de la TVA, la TVA reste quelque chose de dynamique. Pour autant, il faut que les Parlementaires soient attentifs pour que ce soit la réalité et je les engage à suivre au jour le jour ce qui va se passer, mais ne faisons pas un procès d'intention.

Prenez l'exemple des Régions, les Régions qui ont une partie de la TVA étaient très inquiètes, je peux vous dire qu'aujourd'hui, c'est plus 400 millions pour les Régions, vous l'avez rappelé Monsieur le Préfet.

Le choix de la TVA n'est pas un mauvais choix, soyons très attentifs mais ne faisons pas un procès d'intention.

Et pour vous rassurer, Monsieur le Président du Département, je sais que le Département, surtout en Haute-Savoie, restera un partenaire de choix et continuera à aider comme il aide et il aide plus qu'ailleurs, il aide plus qu'ailleurs sur le SDIS, il aide plus qu'ailleurs dans beaucoup de domaines, continuons comme cela mais soyons un peu optimistes, et je sais que le Département en Haute-Savoie restera vraiment un partenaire des communes.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Député. On voit bien que c'était un des sujets importants de cette matinée.

M. FOREL.- *(Maire de Fillinges)* Monsieur le Député, vous venez de parler de la taxe d'habitation, j'ai déjà eu l'occasion de le dire et cela me tient à cœur, nous sommes bien sûr des administrateurs des fonds publics et nous avons des soucis financiers, mais je ne crois pas que l'impôt, dans son rapport entre le citoyen à l'Institution, ne soit qu'un problème financier. Je crois aussi que c'est un mode de contrat, un mode de rapport avec sa dimension démocratique.

Ce qui m'inquiète le plus dans la disparition de la taxe d'habitation, ce n'est pas la peur que mon budget diminue, les dotations, malgré tous les calculs, pardonnez-moi Monsieur le Préfet mais je fais mes comptes chaque fin d'année et je vois bien que depuis 2014, mon budget et l'aide qui m'est donnée de l'extérieur ont diminué. Ce n'est pas cela qui m'inquiète le plus. Ce qui m'inquiète le plus dans une commune de 3 500 habitants qui aborde les rivages de la loi SRU, c'est que je vais avoir à expliquer à des citoyens propriétaires que les efforts d'infrastructures que je vais mettre en place seront financés par le propriétaire uniquement.

Il est clair que dans notre département, nous avons des concitoyens, et c'est un témoignage du quotidien, qui ont une situation particulière qui est celle d'être frontaliers, ils viennent dans nos mairies nous expliquer qu'ils sont des citoyens plus coopérants à l'effort financier que les autres. Je vous laisse imaginer ce qu'il en sera demain où vous aurez dans les communes un certain nombre de concitoyens qui, à juste titre, demanderont que la commune intervienne pour eux mais qui n'en seront pas les financeurs à aucun endroit.

C'est un problème pour moi, la question de la disparition, du consentement à l'impôt et de la répartition de l'impôt n'est pas qu'un problème financier, c'est un problème démocratique. Oui, la démocratie de proximité, c'est la force d'un pays et nous en sommes les représentants.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Maire.

Mme PFLIEGER.- *(Maire de Saint-Gingolph)* Je voudrais intervenir sur la compétence Eau et Assainissement. Comme Loïc HERVE l'a dit, il n'y a rien de pire que des règles et des cadres qui changent sans cesse.

En même temps, je suis d'accord avec toi Nicolas, cher Président, sur le fait qu'il faut être à l'écoute, dialoguer et le faire en bonne entente au sein de nos intercommunalités car c'est à notre porte que l'on va venir frapper si cela ne fonctionne pas.

Néanmoins, ce délai à 2026 qui introduit une forme d'incertitude peut être vu comme une victoire pour les maires que nous sommes, les maires des petites communes, mais aussi un risque, parce qu'il y a une chose dont on ne parle pas, c'est l'argent, le financement. Comment va-t-on payer nos services en étant encore tout-petits à notre échelle ? Est-ce que l'on ne nous rend pas une compétence où l'on restera des maires complètement désarmés pour gérer notre ressource alors que l'État a supprimé une bonne partie du budget des Agences de l'Eau ?

Merci au Département de continuer à accompagner nos petites communes pour le faire mais à part cela, je ne sais pas comment nous allons gérer économiquement, durablement, notre eau potable à l'échelle de toutes petites communes dans le futur et je pense que nous-mêmes ou nos collègues qui nous succéderont auront de graves soucis pour gérer durablement leur ressource en eau potable.

(Applaudissements)

M. RANNARD.- *(Maire de Chêne-en-Semine)* Je reviens sur l'intervention du député, ce sont les Shadocks qui pompent, on supprime la taxe d'habitation sans savoir par quoi on la remplace. On apprend que les communes vont avoir le foncier bâti, les Départements une fraction de la TVA, que va avoir l'État ? Où prend-il la fraction ? Jusqu'à preuve du contraire, il n'est pas encore arrivé à équilibrer ses comptes, donc on creuse un peu plus la dette qu'on va laisser à nos petits enfants. Je pense que c'est irresponsable.

Par ailleurs, en tant qu'ancien élu, on a le retour du mandat 2014-2020, cela évolue beaucoup mais pas tellement dans le bon sens, notamment sur les contraintes que l'on a. J'ai un exemple : nous avons fait une zone d'activité il y a 10 ans, 2 ans pour avoir l'autorisation. Nous avons fait la deuxième il y a 5 ans, 3 ans pour avoir l'autorisation. Cela fait 5 ans que l'on est sur la troisième. Tant qu'on est au Département, cela va bien, dès que l'on arrive un peu plus haut, à la DREAL, c'est la catastrophe.

Je voudrais en profiter pour remercier les services du Département, le Département qui aide beaucoup les communes, les services de l'État parce que si on n'avait pas eu un sous-préfet à Saint-Julien-en-Genevois - qui est parti, qui va être remplacé, je pense que le prochain sera dans la même mouvance -, si on n'avait pas eu les services de l'État pour nous aider, nous n'aurions pas avancé.

Quand on fait une zone d'activité, c'est de réactivité donc nous avons besoin, quand cela part à Lyon, il nous faut 6 mois pour avoir une réponse, une virgule ne convient pas et il faut recommencer.

Nous avons des comptes à rendre, si on veut redresser l'économie française, cela passe par les collectivités et les petits maires que nous sommes. Il faut donc que les services de l'État nous respectent et nous aident comme ceux d'en bas nous aident.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci beaucoup.

Monsieur le Préfet, vous vouliez réagir, puis nous passerons au troisième film car nous avons envie aussi de parler du quotidien des élus, des perspectives, de l'avenir, on ne réglera pas toutes les questions mais c'était bien de les aborder et de poursuivre sur le troisième film et de parler des besoins, des ressources.

M. LAMBERT.- Pour ce qui concerne la question des moyens de l'État, on est sur une question plus générale de la baisse de la dépense publique. On demande un effort aux collectivités locales, sachez que l'État en fait aussi. Quand vous vous plaignez que l'État n'a pas nécessairement la diligence, la réactivité, il faut savoir que l'État rend des emplois tous les ans. J'ai quelques chiffres à vous donner. Si les collectivités locales ont fait mieux, qu'elles se lèvent dans la salle et me le prouvent.

Nous avons diminué nos postes en préfecture de près de 87 emplois depuis 2010, 93 personnes physiques, la Direction des Services Vétérinaires seulement 9 parce que les questions vétérinaires sont ô combien sensibles sur le massif du Bargy et ailleurs, concernant la DDT, il y a eu les transferts de compétence au Parc, nous avons rendu les emplois, quand on transfère des compétences, on donne les emplois en face, 150-160 effectifs. Donc l'État fait un effort.

Je vous rappelle que la baisse des dépenses publiques est une demande des entreprises aussi, le CICE qui se transforme cette année en baisse de pression des entreprises, c'est une demande que les entreprises ont portée pour leur compétitivité. D'ailleurs, la compétitivité des entreprises française s'est redressée par rapport à nos voisins. L'État essaie d'être compétitif comme on vous demande à vous, collectivités locales, de l'être.

Où trouvera-t-on l'argent ? Dans la compression de la dépense publique.

Pour ce qui concerne les questions environnementales, je ne vais pas être très long mais là où vous avez raison, Monsieur RANNARD, c'est que l'on aimerait bien avoir la maîtrise complète des procédures au niveau départemental. Je vous rejoins, c'est d'ailleurs ce que je revendique, que la DDT sous couvert du préfet soit le seul détenteur de toutes ces procédures environnementales, IOTA, eau, espaces naturels, sites..., quitte à ce qu'elle dote cette compétence auprès du niveau régional ou national, peu importe, mais au moins qu'il y ait un point unique départemental d'instruction et de décision pour le compte du préfet.

C'est ce que j'ai demandé au préfet de Région, c'est ce que nous avons proposé depuis un an dans le cadre de la réforme territoriale de l'État, je ne sais pas si nous serons entendus. Naturellement, il y a un peu de réticence à Lyon, vous l'imaginez, à Paris aussi peut-être, j'ai bon espoir quand même que l'on puisse aboutir sur des exemples concrets.

Désolé si une zone d'activité ne peut plus se faire aussi rapidement qu'avant, il y a des lois environnementales, une demande sociale pour protéger l'espace, la biodiversité, il faut concilier tout cela.

Sachez en tout cas qu'au plan départemental, nous sommes à votre écoute, nous sommes bien sûr à votre disposition et, Monsieur RANNARD, bonne nouvelle, le sous-préfet de Saint-Julien est arrivé, il est là !

M. DUVAL.- *(Animateur)* Les présentations sont faites !

On parle du troisième film et on réagit ensemble.

(Projection du 3^{ème} film)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Des propos où chacun se retrouve et se sent concerné.

Ce que voulait faire l'Adm74, c'était marquer l'engagement, la multipolyvalence, la multicompetence et parler de ces questions de perspectives, de statut, de reconnaissance, de

valorisation, de formation... bref, de toutes ces choses qui doivent donner des pistes parce qu'on sait qu'il n'est pas forcément évident, même s'il y en a un certain nombre qui va sans doute repartir, de susciter des vocations, ce n'est pas simple.

Sur ces notions de perspective, d'engagement, de valorisation, y a-t-il des témoignages dans la salle ?

Mme GONZO-MASSOL.- (*Adjointe au maire délégué d'Annecy et Conseillère départementale*) Quelle belle tribune... Quelle belle tribune... Quelle belle tribune... !

(Applaudissements)

Celles et ceux qui me connaissent ont deviné bien évidemment de quelle thématique je vais parler aujourd'hui, et d'ailleurs ce « e » me titille.

Monsieur DUPESSEY, tout à l'heure, nous avons eu un échange sur la représentation et la représentativité, la parité en plus, j'aimerais rajouter l'alternat.

Il se trouve qu'il y a quelques années, sous ce mandat, M. Jean-Luc RIGAUT a accepté que je représente la Ville d'Annecy, notre département, au sein de l'Adm au niveau national avec Marie GIVEL afin de travailler sur le groupe de travail Égalité hommes/femmes.

Nous avons travaillé, cela a donné des propositions que nous avons présentées à l'Assemblée et au Sénat, auprès des Parlementaire, qui a connu un petit recul, Loïc tu pourras peut-être en parler également, sur la représentativité des femmes au sein des communes et afin que l'alternat et la parité soient respectés, y compris dans les communes de moins de 1 000 habitants. Nous ne sommes pas arrivées à cela, à notre grand désarroi.

Nicolas, tu disais tout à l'heure « je ne suis pas pressé », nous, nous sommes pressés et nous pensons même que nous sommes en retard.

La représentativité des femmes est importante, pas uniquement au niveau du social, même si le social est et reste le plus gros budget du Département, dont nous sommes fiers, même si le social, ce n'est pas un gros mot, nous avons encore de belles choses à mener, nous avons des collègues qui sont parfaitement compétentes, qui peuvent aller sur des secteurs urbanistiques, de finance.

Seulement 16 % des femmes en Haute-Savoie sont élues, si effectivement sur la dernière *slide* elles sont majoritaires, elles ne sont que 16 %. La majorité d'entre elles sont sur des communes de moins de 3 500 habitants, je tenais à vous le rappeler, et nous n'avons que 2 collègues qui sont présidentes de communauté de communes sur notre département, comme quoi on a encore beaucoup de travail à faire.

J'insiste également sur le fait qu'instaurer des politiques au sein de nos communes, dans les plus grandes communes, sur l'égalité hommes/femmes peut être une solution.

Nous ne sommes pas des suffragettes, avant cette intervention, j'ai interrogé certaines de mes collègues, nous ne sommes pas des suffragettes, nous ne sommes pas des

féministes, nous demandons juste à être aussi bien respectées que l'environnement, et que nos droits soient enfin appliqués.

Merci à vous.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Sur ce sujet comme sur d'autres, y a-t-il des témoignages, sur les questions de statut, de reconnaissance, de valorisation, de formation ?

M. ANSELME.- *(Maire de Filière)* C'est bien que ce débat se termine sur ces images, on a vu des maires enthousiastes, cela rompt avec la morosité.

Nous sommes là pour débattre, souvent pour dire ce qui va mal mais dans notre exercice quotidien, notre rôle d'élu, il y a aussi de bons moments. Si on le fait, c'est parce qu'il y a des aspects positifs.

Ce qui ressort de ce débat ce matin, c'est comment répartir les compétences entre intercommunalité et commune pour que nous, élus, nous puissions nous épanouir dans nos tâches quotidiennes, nous avons besoin de communes fortes. Des communes fortes, ce sont des communes qui ont des moyens financiers, qui mutualisent, qui sont solidaires entre elles.

J'invite mes collègues à explorer la voie de la Commune Nouvelle parce que je peux vous dire que cela fonctionne, ce n'est pas facile, il faut convaincre, il faut beaucoup de pédagogie mais c'est efficace.

Et que les communes rejoignent leur bassin de vie est aussi quelque chose qui fonctionne. À Filière nous étions volontaires pour rejoindre le Grand Anney et tous les jours nous nous en félicitons parce que c'est de la solidarité entre les communes urbaines, c'est là aujourd'hui qu'est la richesse, le phénomène de métropolisation touche l'ensemble du territoire, cette richesse est diffusée par le biais de la mobilité, des transports, aujourd'hui nous avons des cars, et toutes les politiques qui sont mises en place, cette richesse est diffusée sur les territoires ruraux.

Il faut arrêter d'opposer systématiquement ville et campagne, au contraire, car nous sommes confrontés à des défis majeurs au XXI^e siècle : le réchauffement climatique, la dette, le rétrécissement démographique de l'Europe, nous sommes européens avant tout et, dans ce monde, l'Europe pèse de moins en moins démocratiquement, économiquement. Nous avons de vrais défis et je crois qu'il faut garder un esprit de tolérance, d'ouverture, s'ouvrir aux autres, travailler entre communes, mutualiser car cela permet de faire de vraies économies.

(Applaudissements)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Merci, Monsieur le Maire. Je n'ai pas senti de morosité, au contraire.

Nous avons un quatrième film qui est une forme si ce n'est de conclusion, du moins d'esprit de bonne humeur, nous avons demandé à chacun des intervenants de nous donner un mot-clé et de rester sur une note positive, joyeuse et d'engagement.

(Projection du 4^{ème} film)

M. DUVAL.- *(Animateur)* Dans certaines communes, la relève est assurée visiblement !

Monsieur le Président, nous arrivons au bout, sauf s'il y a des réactions mais le but était de finir là-dessus, peut-être un mot de conclusion.

M. LE PRESIDENT.- Merci pour ces échanges et encore une fois, merci pour ces témoignages qui viennent du fond du cœur, d'expériences vécues en toute humilité. Comme je l'ai dit tout à l'heure, cela met un peu de baume au cœur, cela encourage pour la suite à travers les messages qui ont été portés, par un petit coup de crayon.. cela te fait plaisir Valérie, je vois que tu as un grand sourire... Oui, les femmes ont une place en politique, elles feront leur place naturellement... Pas naturellement... ? Alors il va falloir forcer, mettre de l'énergie.

Au Département cela se passe très bien, un peu de présence féminine dans ce monde de brutes, comme on a l'habitude de dire. En tout cas vous avez largement votre place. Aux prochaines échéances, à vous de briller, et vous allez briller j'en suis sûr, c'est le meilleur des encouragements que je peux vous donner aujourd'hui.

Monsieur le Préfet, merci beaucoup de votre présence, Monsieur le Président du Conseil départemental, chers amis Jean-Luc RIGAUT, Christian DUPESSEY, pour cette table ronde, ces échanges, il y en aura d'autres, on peut encore avoir ces moments de convivialité qui nous regroupent autour du forum, nous avons besoin de nous connaître car des plus petites communes jusqu'aux plus grandes agglomérations, nous représentons ce beau département de la Haute-Savoie que l'on a tous envie de faire briller, il faut que l'on arrive à travailler ensemble encore mieux avec les services de l'État.

J'en appelle aux plus hautes sphères de cette République, que l'on écoute le peuple, à savoir, les élus de ce département, ceux qui sont encore une fois à portée d'engueulade et qui portent beaucoup d'énergie pour que l'on accède aux sollicitations des administrés, c'est essentiellement notre mission, rendre service aux populations.

Avant de terminer par la Marseillaise en accueillant dans quelques secondes musicienne et musiciens, je voudrais vous remercier chaleureusement de votre présence pour ce congrès, vous pouvez d'ores et déjà toutes et tous vous applaudir chaleureusement.

(Applaudissements)


M. LAMBERT.- Je ne reprends pas la parole mais Madame GONZO-MASSOL, vous auriez été tellement mieux assise à côté de moi ici !

M. LE PRESIDENT.- Je vous demande de vous mettre debout, j'espère entendre la salle se manifester non pas par des applaudissements mais par les belles paroles de cette magnifique Marseillaise, qui porte ces trois couleurs généreuses et sympathiques.

(L'Assemblée, debout, reprend la Marseillaise, puis le chant des Allobroges.)

(Le Congrès est clos à 12 heures 45.)

Nicolas RUBIN, Président de l'Adm74

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized oval shape followed by a series of loops and a vertical line ending in a horizontal crossbar.